

Commune de COMMELLE VERNAY

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION



Annexe 1d –Déchets

Vu pour être annexé à notre délibération en date du Le Maire, <i>(Nom prénom, Qualité)</i>	Révision prescrite le :	18 octobre 2012
	Révision arrêtée le :	19 janvier 2017
Pour copie conforme, Le Maire	Révision approuvée le :	22 février 2018



Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais

Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais



Rapport annuel 2015

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

S.E.E.D.R. - 21, rue Brison - 42300 ROANNE
☎ : 04.77.23.00.62 - 📠 : 04.77.23.01.06 - ✉ : seedr@seedr.fr

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT	3
LE TERRITOIRE.....	4
LE S.E.E.D.R.	4
LES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET D'AGGLOMERATION.....	5
LES MARCHES ET CONTRATS.....	6
LE MARCHÉ DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS.....	6
LES MARCHES OU CONTRATS DE TRI ET DE VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES.....	7
LES CONTRATS ET CONVENTIONS.....	10
LES ECO-ORGANISMES.....	10
LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	12
LES ORDURES MENAGERES ET DES ENCOMBRANTS	12
LES EMBALLAGES MENAGERS.....	14
LES JOURNAUX REVUES MAGAZINES (JRM)	16
LE VERRE	18
LES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES	20
LES INDICATEURS FINANCIERS	23
LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DU TRI ET DU TRAITEMENT DES DECHETS.....	25
LA SYNTHÈSE GÉNÉRALE DU SERVICE	29
SCHEMA DE SYNTHÈSE	29
REPARTITION DES TONNAGES ET DES COÛTS DU S.E.E.D.R.	31
SITUATION DU SEEDR AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA LOI GRENELLE 1 ET DU PDEDMA.....	33
VALORISATION DES DECHETS	33
REDUCTION DES DECHETS	34
EVOLUTION DES OMA (OMR ET CS) DU SEEDR.....	35
SIMULATION DES RATIOS DES OMA AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA LOI GRENELLE 1.....	35
EVOLUTION DES DMR (OMR ET ENCOMBRANTS) DU SEEDR.....	36
SIMULATION DES RATIOS DES D.M.R. ENFOUIS AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA LOI GRENELLE 1.....	37
LA COMMUNICATION	38
LES VISITES DE SITES	38
LES SUPPORTS.....	38
LES EXPERIMENTATIONS	38
GLOSSAIRE	40
ANNEXES.....	41

Que s'est-il passé en 2015 ?



Cette année a vu la poursuite et la finalisation du marché d'audit qui a permis de faire le point sur les améliorations à apporter aux déchèteries du territoire afin d'être conforme à la réglementation en vigueur.

Autre point important : en octobre 2015, le marché de traitement des déchets ménagers résiduels a été renouvelé. En raison de la fermeture du site de l'ISDND de Mably prévue fin juin 2016, les déchets du roannais seront traités sur les exutoires de Gaïa (Cusset), Roche la Molière (Borde Matin) et Bayet (Lucane). Par conséquent, on relève une augmentation du prix liée aux coûts de transfert.

Quel constat ?

On peut noter une faible diminution des ordures ménagères et une augmentation des encombrants qui peut s'expliquer par la mise en place de la redevance incitative, notamment sur le territoire de la communauté de communes de Balbigny.

Pour leur part, les déchets collectés en déchèterie (hors encombrants) augmentent d'année en année. En 2015, les tonnages sont en hausse de 3,23 % en particulier en raison des apports des déchets végétaux, ferrailles, batteries...

On ne peut donc que féliciter les usagers pour leur bon geste de tri et qu'ils doivent poursuivre.

De plus, la mise en place de la filière dédiée aux déchets d'équipement d'ameublement (DEA) se poursuit. En 2015, les déchèteries de la CoPLER, des Vals d'Aix et Isable et du Pays d'Urfé ont été équipées de bennes à cet effet.

Au quotidien, le S.E.E.D.R. s'efforce de trouver des alternatives à l'enfouissement des déchets en raison des contraintes budgétaires qui s'imposent à nous.

Je vous laisse découvrir les données du rapport annuel 2015.

Bonne lecture.

Jean-Yves BOIRE, Président du S.E.E.D.R.

LE TERRITOIRE

LE S.E.E.D.R.

Le S.E.E.D.R (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) est un Syndicat mixte fermé créé par arrêté préfectoral le 3 octobre 2000. Il assure la **compétence tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés du Roannais**, déléguée par les collectivités membres.

Le syndicat regroupe une communauté d'agglomération et les 5 communautés de communes (CDC) de l'arrondissement de Roanne, soit une population de 164 847 habitants (population totale au 1^{er} janvier 2016 - voir annexe n° I).



Depuis le 1er janvier 2001, le S.E.E.D.R. gère l'ensemble des contrats existants des collectivités concernant la mise en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

De même, le 1^{er} janvier 2002 le S.E.E.D.R a repris les contrats de tri et de valorisation des déchets ménagers (emballages/journaux magazines et produits des déchèteries), gérés auparavant par chaque collectivité.

LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMERATION

Les collectivités membres du S.E.E.D.R assurent la compétence « collecte des déchets ».

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte et/ou en conteneurs de regroupement.

S'agissant de la collecte sélective :

- les emballages, journaux-revues-magazines et le verre sont collectés en points d'apport volontaire. Pour le verre, les collectivités assurent la double compétence : collecte et traitement.

- les six collectivités (Roannais agglomération, Charlieu-Belmont communauté, les communautés de communes du Pays entre Loire et Rhône, de Balbigny, des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé) disposent de déchèteries qui sont gérées en régie. Le transport des bennes vers les installations de traitement ou valorisation est réalisé en régie pour 2 déchèteries de Roannais agglomération, et par des prestataires de service pour les 9 autres.

A ce jour, le Roannais est équipé de onze déchèteries (dont les caractéristiques vous sont présentées en annexe 3) situées :

- 🌐 Rue Simone Veil à Riorges
- 🌐 Rue de Varennes à Roanne
- 🌐 Lieudit «Sorillard» à Pouilly-sous-Charlieu
- 🌐 Lieudit «Pralong» à Saint-Germain-Laval
- 🌐 Route de Roanne à Régnay
- 🌐 Lieudit «Matard» à Croizet-sur-Gand
- 🌐 ZA Bois Vert à Epercieux-Saint-Paul
- 🌐 ZA du Mardeloup à Pouilly-les-Nonains
- 🌐 «L'usine» route de Vichy à Saint-Just-en-Chevalet
- 🌐 Lieudit «La Gare» à La Pacaudière
- 🌐 Lieudit «Le mont» à Belmont de la Loire

COMMENTAIRES :

Les déchets admis dans toutes les déchèteries sont les suivants :

- déchets verts
- encombrants
- DMS
- DEEE
- Bois
- batteries, piles
- ferrailles
- cartons
- gravats
- Plâtre

Les déchets particuliers (ameublement, terre ...) ne sont pas acceptés sur toutes les déchèteries. Pour en savoir plus, se reporter à l'annexe 3. De plus, les DASRI ne sont plus acceptés en déchèteries depuis la fin du mois de décembre 2014.

Sur l'arrondissement de Roanne, les collectivités sont équipées en moyenne d'une déchèterie pour **14 515 habitants** (base pop. municipale 2012, soit au 1^{er} janvier 2016).

LES MARCHES ET CONTRATS

LE MARCHÉ DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

L'entreprise SITA Centre Est, dont le siège social se trouve à Lyon, gère l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) située à Mably, au lieu-dit « Les Tuileries ». En 2015, l'ISDND de Mably a accueilli **20 856 tonnes** de déchets (ménagers et industriels). Ces déchets provenaient tous de la Loire. Parmi ces tonnages, les déchets ménagers et similaires (OMR, encombrants, déchets de nettoyage, déchets municipaux) représentent 70 % du total.

Étant donné les capacités restantes en matière d'enfouissement de déchets, ainsi que la date butoir relative à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter cette installation, la société SITA Centre Est a engagé des démarches pour permettre la poursuite d'activité de l'installation et réduire la quantité de déchets enfouis sur son site. Un avenant au marché de traitement des DMR a dû être signé afin de permettre le traitement d'une partie des déchets sur d'autres sites. C'est ainsi que, depuis juillet 2013, les encombrants sont toujours traités sur l'ISDND de Mably tandis que les OMR sont traitées sur les ISDND Gaïa de Cusset (03) ou Borde-Matin de Roche-la-Molière (42). Le marché a pris fin au 30 septembre 2015.

Un appel d'offres ouvert européen a été lancé et un nouveau marché a été signé avec l'entreprise Sita Centre Est à compter du 1^{er} octobre 2015.

Les DMR sont désormais accueillis sur les quais de transfert de Mably ou Sainte-Agathe-la-Bouteresse puis évacués vers différents exutoires, à savoir :

- ISDND Gaïa de Cusset (03),
- Borde-Matin de Roche-la-Molière (42),
- Lucane de Bayet (03).

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015, les prix appliqués étaient de **84,75 € HT/tonne** pour les déchets traités sur l'ISDND de Gaïa ou Roche la Molière et de **71,99 € HT/tonne** pour les déchets traités sur l'ISDND de Mably.

A compter du 1^{er} octobre 2015, le coût de traitement des DMR est passé à **96,92 € HT/Tonne**.

Depuis 2009, et le Grenelle de l'environnement, les taux de TGAP des ISDND ont fortement augmenté. Le montant maximum applicable peut toutefois être modulé selon deux critères : la certification ISO 14001 de l'installation, et la valorisation de plus de 75% du biogaz. Pour le second critère c'est en théorie le cas de l'ISDND de Mably. En pratique, cette installation n'a pas atteint le taux de 75% de valorisation du biogaz, ne pouvant par conséquent bénéficier de la modulation correspondante.

Pour l'année 2015, la T.G.A.P. était facturée à 20 € HT/tonne pour les déchets transférés et traités hors du territoire du S.E.E.D.R., et à 32 € HT/tonne pour les déchets enfouis sur l'ISDND de Mably.

Le coût complet de traitement, hors TVA mais incluant la TGAP, était donc de :

- 104,75 €/t pour le site de Mably, entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015 ;
- 116,92 €/t pour le site de Gaïa et Roche la Molière, et 95,99 €/t pour le site de Mably, entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2015.

LES MARCHES OU CONTRATS DE TRI ET DE VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES

Les déchets collectés en déchèteries font l'objet d'un marché à lots, de contrats ou de conventions.

Le marché à lots

Les marchés du S.E.E.D.R. sont regroupés et font l'objet d'un appel d'offres dans le cadre d'un marché à lots découpé comme suit:

- lot 1 : prestation de valorisation des déchets végétaux - compostage
- lot 2 : prestation de valorisation des déchets végétaux - broyage
- lot 3 : prestation de valorisation des déchets végétaux - transport du broyat
- lot 4 : prestation de valorisation des déchets de bois
- lot 5 : collecte et valorisation des huiles ménagères
- lot 6 : collecte et traitement des déchets ménagers spéciaux
- lot 7 : tri et valorisation des emballages ménagers
- lot 8 : valorisation des déchets inertes
- lot 9 : valorisation de la terre végétale
- lot 10 : valorisation du plâtre
- lot 11 : conditionnement et valorisation des cartons

Ce marché a été relancé en 2012 pour débiter le 1^{er} janvier 2013. Il se terminera le 31 décembre 2016. Les prix étant révisables chaque année au 1^{er} janvier.

Le compostage – lot 1

Pour le traitement des déchets végétaux, deux filières sont utilisées par les collectivités : le compostage sur une plateforme industrielle ou le broyage pour effectuer du co-compostage à la ferme.

La filière de valorisation des déchets végétaux par compostage a été choisie par Roannais agglomération pour les déchets verts broyés des trois déchèteries de la Pacaudière, de Varennes et de la Villette (broyage effectué sur la plateforme de la déchèterie de la Villette).

La prestation est effectuée à l'usine Inveko, du groupe Terralys, située sur la commune de Saint-Priest-la-Roche. Le prix du compostage s'est élevé à 23,83 € HT/tonne pour les déchets verts broyés.

Le broyage – lot 2 et 3

Les CDC des Vals d'Aix et Isable, de Balbigny, du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER), de Charlieu-Belmont communauté ainsi que la CA Roannais agglomération pour la déchèterie de Mardeloup, possèdent une plateforme leur permettant le stockage puis le broyage des déchets verts. Une fois broyés,

les déchets sont utilisés en co-compostage.

En 2015, Charlieu-Belmont communauté a effectué 5 campagnes de broyage de déchets verts provenant des déchèteries de Pouilly sous Charlieu et Belmont de la Loire : 2 917 tonnes de broyats produits, pour un coût total (comprenant broyage, transport du broyat, prestation chambre d'agriculture et analyses sur le broyat) de 21,85 € HT/t, le broyat étant mis à disposition de 17 agriculteurs.

La CDC des Vals d'Aix et Isable a produit, quant à elle, 326 tonnes de broyats de déchets verts (sur 2 campagnes) pour un coût total de 28,22 € HT/t, et a réparti le broyat entre 4 agriculteurs. Les déchets verts provenaient des déchèteries de Saint-Germain-Laval et de Saint-Just-en-Chevalet (CdC du Pays d'Urfé).

Sur la plateforme de Mardeloup (Roannais agglomération), le tonnage s'est élevé à 1 834 tonnes (sur 5 campagnes) pour un coût total de 22,99 € HT/t. Ces broyats ont été répartis chez 16 agriculteurs.

Pour la plateforme de Balbigny, le tonnage s'est élevé à 650 tonnes (sur 2 campagnes) pour un coût total de 25,2 € HT/t. Ces broyats ont été répartis chez 9 agriculteurs.

Pour la plateforme de Matard (CoPLER), le tonnage s'est élevé à 671 tonnes (sur 2 campagnes) pour un coût total de 25,11 € HT/t. Ces broyats ont été répartis chez 9 agriculteurs. Les déchets verts provenaient des déchèteries de Matard et de Régnny.

En ce qui concerne la plateforme de la Villette, le coût du broyage est de 12,64 € HT/t pour 6 098 tonnes de broyats produits au cours de 9 campagnes.

L'entreprise qui réalise le broyage est la société Rhône Environnement (dont le siège se situe à Chaponost - 69). L'entreprise chargée du transport du broyat chez les agriculteurs est la société Chavany (dont le siège se situe à Saint-Nizier-sous-Charlieu - 42).

Le bois – lot 4

Cette filière permet de valoriser le bois issu des déchèteries. Le coût de la prestation s'est élevé à 55,55 € HT/t en 2015. La société Véolia assure la prestation avec un sous-traitant, l'entreprise Aiguilly Recyclage, qui se situe au pont d'Aiguilly à Vougy (42). Le bois est collecté puis broyé sur le site avant d'être évacué en France pour être valorisé, soit en panneaux agglomérés (chez Ikéa), soit comme combustible (chez Norske Skog). Le bois accepté en déchèterie concerne non seulement le bois non vernis, non peint (palettes, caisses, planches, cagettes...) mais également le bois en mélange (panneaux agglomérés, bois de démolition, fenêtres, contreplaqués...) précédemment mis en encombrants.

Les huiles ménagères ou de cuisine – lot 5

Toutes les déchèteries du Roannais récupèrent les huiles ménagères.

La société Oléo Recycling (91), assure la collecte et la valorisation avec une recette de 200 €/t jusqu'au 30 juin 2015 puis 91€/t. L'huile sert notamment à la fabrication de biodiesel.

Les déchets ménagers spéciaux (D.M.S) – lot 6

Les DMS sont collectés par la société Sarpi la Talaudière (42). Les tarifs sont différents selon les produits évacués. Pour plus d'informations sur les tonnages concernés, se reporter aux annexes 4, 5, 6 et 7. Depuis 2014, une évolution importante est intervenue sur cette filière avec la prise en charge (technique et financière) d'une part importante des DMS par l'éco-organisme EcoDDS.

Les emballages ménagers – lot 7

Un marché a été passé avec la société SITA Centre Est, qui dispose d'un centre de tri sur la commune de Firminy. Le prix s'est élevé à 37,66 € H.T. la tonne entrante et 150,63 € H.T. la tonne livrée pour 2015. Les journaux revues et magazines, retrouvés dans la fraction « emballages », sont repris à 70 €/t minimum, tandis que les gros de magasins sont repris à 45 €/t minimum.

Les déchets inertes – lot 8 et 9

Ces déchets sont devenus de plus en plus difficiles à valoriser. C'est pourquoi certaines collectivités ont deux bennes en déchèterie (gravats et terre végétale) tandis que d'autres refusent la terre.

Pour 2015, le coût de traitement de la terre était de 1,98 € H.T./tonne, et il était nul (0 €/t) pour les gravats.

Les prestataires sont la société Eco Traitement Recyclage à Mably (42) pour la terre, et l'entreprise Sograp à Perreux (42) pour les gravats.

Le plâtre – lot 10

Toutes les collectivités apportent les bennes de plâtre sur le quai de transfert de la société SITA Centre Est situé dans l'enceinte de l'ISDND de Mably (42). L'entreprise SITA Centre Est assure ensuite le transport, et fait assurer le traitement, pour un prix de 64,81 € H.T./ tonne en 2015.

Le plâtre est transféré vers l'usine B.P.B. PLACO de Chambéry (73) pour y être broyé et ensuite mélangé au gypse afin de fabriquer de nouvelles plaques de placoplâtre.

Les cartons – lot 11

La société SITA Centre Est récupère les cartons des collectivités qui sont livrés sur le site Val'Aura Mably. Le coût de tri et de conditionnement est de 16,85 € HT/tonne et les recettes sont reversées aux collectivités directement par leur filière de reprise suite à la signature du nouveau contrat avec leur éco-organisme (barème E).

LES CONTRATS ET CONVENTIONS

La ferraille

Elle est récupérée par la société Derichebourg Environnement sise au Coteau (42) avec un montant de reprise variable selon les cours du marché. Le prix minimum de reprise est fixé à 140 € la tonne. La moyenne de l'année 2015 s'élève à 140 € / tonne.

Les journaux revues magazines (J.R.M.)

Le S.E.E.D.R. a signé un contrat avec la société ONYX pour trier et valoriser les J.R.M. des collectivités membres du syndicat. Les J.R.M. sont apportés à Fourneaux, chez l'entreprise Dubuis (sous-traitant d'ONYX), afin d'être triés et expédiés. Ils sont valorisés chez le papetier Norske Skog (Golbey - 88). Le prix minimum de reprise dans ce nouveau contrat est fixé à 80 € / tonne. La moyenne de l'année 2015 s'élève à 79,65 € / tonne du fait de déclassement de certains camions.

Les batteries

Elles sont collectées gratuitement par la société Recylex (anciennement Métaleurop). La valeur de reprise était de 400 € /tonne pour l'ensemble de l'année 2015.

Les extincteurs

Un contrat a été renouvelé à compter du 01/01/15 avec la société Loire Incendie Sécurité (L.I.S.) pour récupérer les extincteurs, les cartouches de gaz ainsi que les petites bouteilles de camping gaz. Le tarif s'est élevé à 5,46 € H.T. par extincteur et 1,90 € H.T. par cartouche et petites bouteilles pour l'ensemble de l'année 2015. Un coût de transport de 21 € H.T. est demandé par enlèvement, sauf pour les déchèteries de Varennes, la Villette et Mardeloup.

Autres déchets

Le tri des autres déchets issus des déchèteries n'a engendré aucun coût de traitement pour les collectivités en 2015. Les huiles de vidange (non polluées) sont traitées par la société Chimirec, les textiles sont triés par Emmaüs (déposés en déchèterie) ou le Relais (déposés en bornes), les piles par Corepile et les cartouches d'encre par CMB France...

LES ECO-ORGANISMES

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (D.A.S.R.I.)

La dernière collecte de DASRI en déchèterie par la société Dubuis a été effectuée à la mi-décembre 2014. Depuis cette date, aucun dépôt des particuliers n'est possible en déchèterie dans la mesure où l'éco-organisme DASTRI a mis en place un réseau de Points de collecte (PDC) sur le territoire national. Il s'agit de pharmacies sur le territoire du Roannais. Pour prendre connaissance de ces lieux de collecte, voir les sites internet du S.E.E.D.R. (<http://www.seedr.fr/les-dechets.html>) ou de l'éco-organisme (<http://nous-collectons.dastri.fr/>).

Les journaux revues magazines

Les collectivités du S.E.E.D.R. étaient signataires de la convention avec Ecofolio, éco-organisme de la filière responsabilité élargie des producteurs (REP) du papier. Elles ont transféré en 2013 la signature de cette convention au S.E.E.D.R. qui a perçu, en 2015, les soutiens de l'éco-organisme au titre de l'année 2014. Ceux-ci sont restitués en intégralité aux collectivités. La recette moyenne s'est élevée à 36,59 €/t.

Les déchets diffus spécifiques (D.D.S.)

Une filière REP concernant les déchets diffus spécifiques (DDS) a été mise en place par les metteurs sur le marché de produits toxiques, répondant aux lois et règlements découlant du Grenelle de l'environnement. Un éco-organisme, Eco-DDS, a été agréé en avril 2013. Dans ce cadre, les collectivités du S.E.E.D.R. ont délégué au syndicat la signature de la convention avec cet éco-organisme, qui a été effective en novembre 2013.

Comme évoqué précédemment dans le paragraphe dédié aux DMS, la prise en charge des DDS des ménages par EcoDDS a débuté sur le territoire du S.E.E.D.R. en janvier 2014. C'est ainsi que la majeure partie (71,87%) des tonnages de produits toxiques est prise en charge par l'éco-organisme. Le prestataire de collecte sur le territoire du S.E.E.D.R. est la société Sarpi la Talaudière (qui est également le titulaire du marché du S.E.E.D.R. relatif aux DMS).

Pour plus d'informations sur les tonnages concernés, se reporter aux annexes 4, 5, 6 et 7.

Les déchets d'éléments d'ameublement (D.E.A.)

De même, une filière REP concernant les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) a été mise en place par les fabricants et distributeurs de mobiliers et éléments de literie, répondant aux lois et règlements découlant du Grenelle de l'environnement. Un éco-organisme, Ecomobilier, a été agréé à compter du 1^{er} janvier 2013. Dans ce cadre, les collectivités du S.E.E.D.R. ont délégué au syndicat la signature de la convention avec cet éco-organisme, qui a été effective en décembre 2013.

Cette convention est pleinement entrée en vigueur en 2014. L'ensemble des déchèteries du territoire, qui disposent de bennes bois, ferraille et encombrants, sont concernées par cette filière et font l'objet d'un soutien financier perçu par le SEEDR et reversé aux collectivités. En plus des déchèteries de Charlieu-Belmont communauté équipées, au 1^{er} octobre 2014 d'une benne dédiée aux déchets d'éléments d'ameublement, les déchèteries de St germain Laval, Saint-Just-en-Chevalet, Régnay et Croizet sur Gand se sont vues dotées elles aussi d'une benne au 1^{er} octobre 2015. D'autres déchèteries du territoire seront progressivement équipées d'une telle benne entre 2016 et 2017. Dans cette configuration, la prestation est totalement prise en charge par l'éco-organisme.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E.)

Conformément à la réglementation, les collectivités ayant des déchèteries ont contracté avec un éco-organisme afin que leurs D.E.E.E. soient collectés et traités gratuitement. Sur le territoire du SEEDR, il s'agit d'Eco-systèmes pour les DEEE hors lampes et de Recylum pour les néons et les ampoules.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

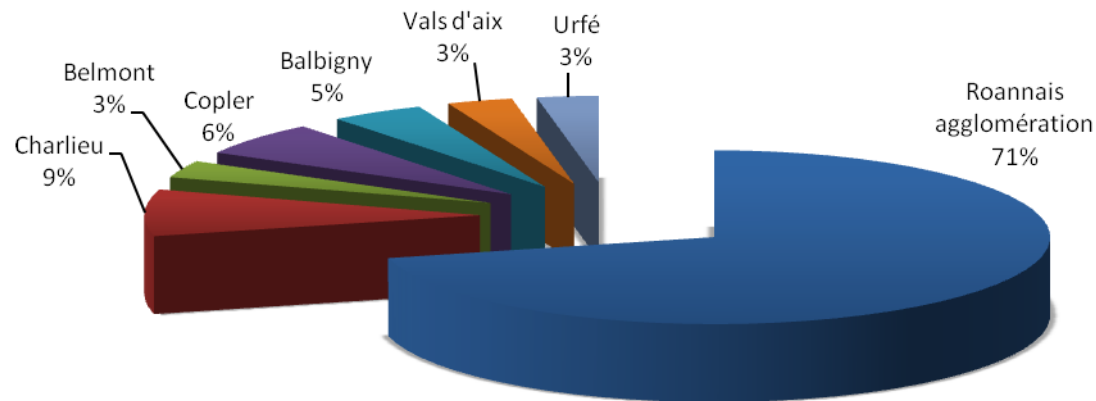
Le détail des valeurs pour chaque flux de déchets est présenté en annexe n° 4.

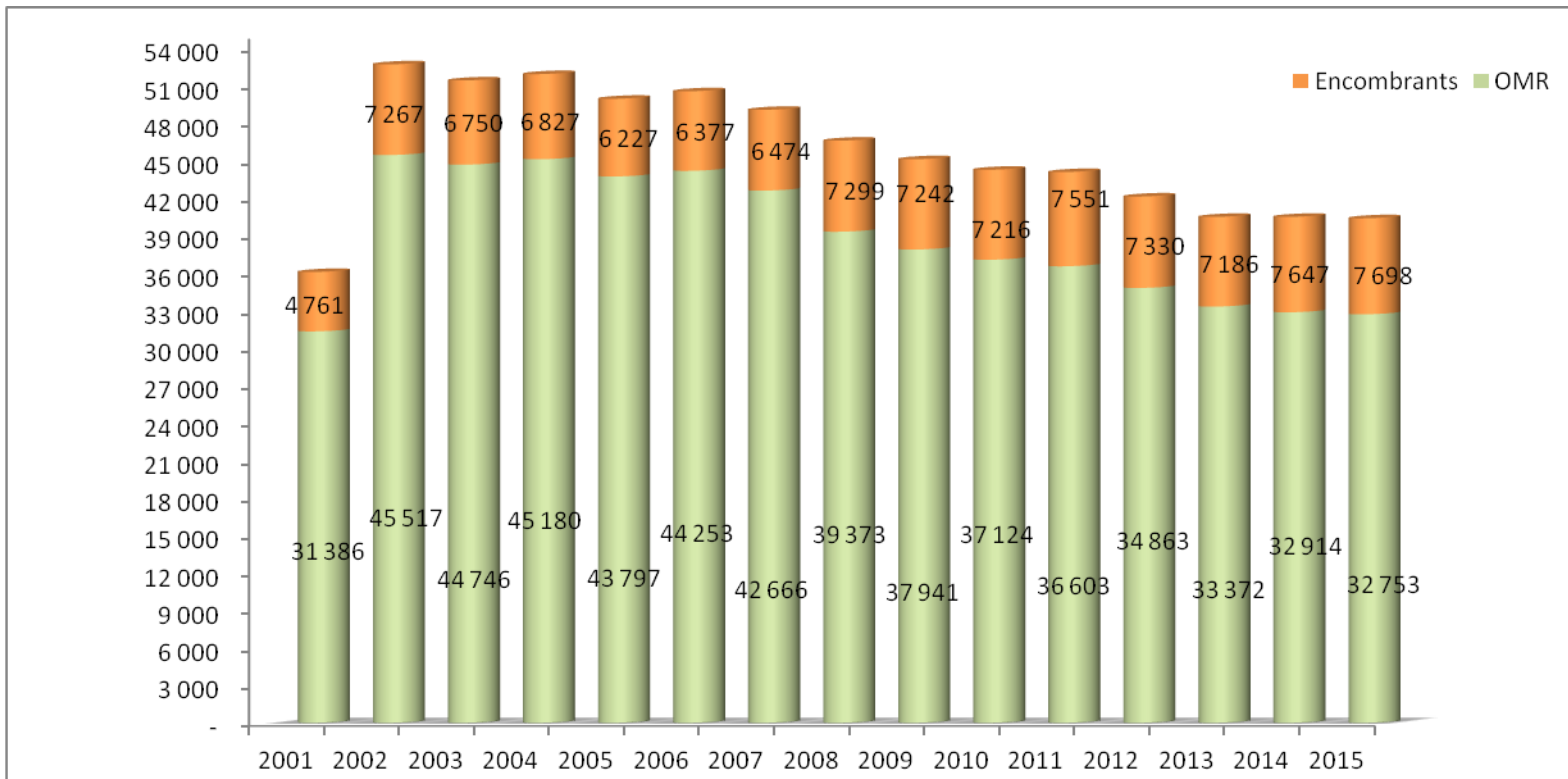
LES ORDURES MENAGERES ET LES ENCOMBRANTS

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles enfouies sur les ISDND de Cusset ou Roche-la-Molière s'est élevé à **32 753 tonnes**.
Le tonnage des encombrants enfouis sur les ISDND de Mably, Cusset ou Roche-la-Molière a représenté **7 698 tonnes**.

Le total correspond à **40 452 tonnes**, soit **253 kg par habitant** (pop. concernée : 159 664 hab.) dont 205 kg d'OMR et 48 kg d'encombrants.

La répartition par collectivité s'établit comme suit :





COMMENTAIRES :

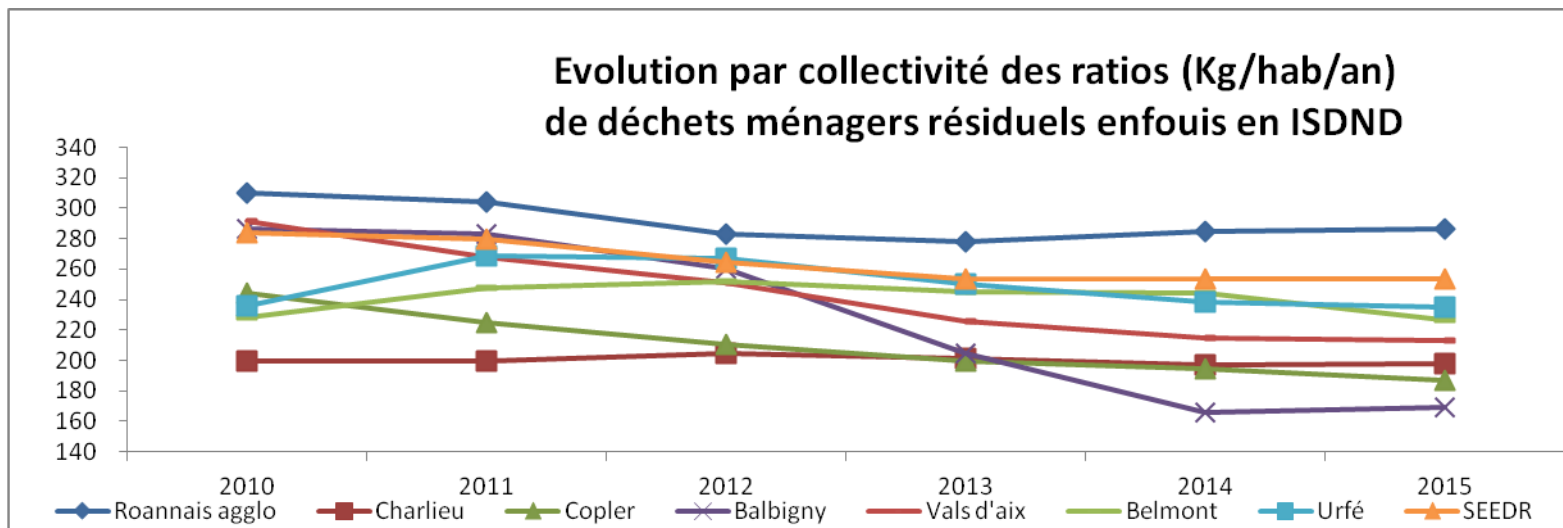
En 2015, le tonnage des ordures ménagères résiduelles (O.M.R.) a baissé de 0,49 % par rapport à 2014. Ces tonnages sont en baisse depuis 2004. Celle-ci a été plus importante en 2008 et en 2013, baisse due pour partie à la mise en place de la tarification incitative sur la CDC du Pays de Charlieu et de Balbigny.

Indice de réduction :

Entre 2010 et 2015, on note une réduction de 8,77 %.

Pour les encombrants, les tonnages ont légèrement augmenté (0,67 %).

Les déchets ménagers résiduels (D.M.R. = O.M.R. + encombrants) se sont élevés en 2015 à **253 kg/hab** (256 kg avec les refus de collecte sélective), en légère baisse de - 0,27% par rapport à l'année 2014.

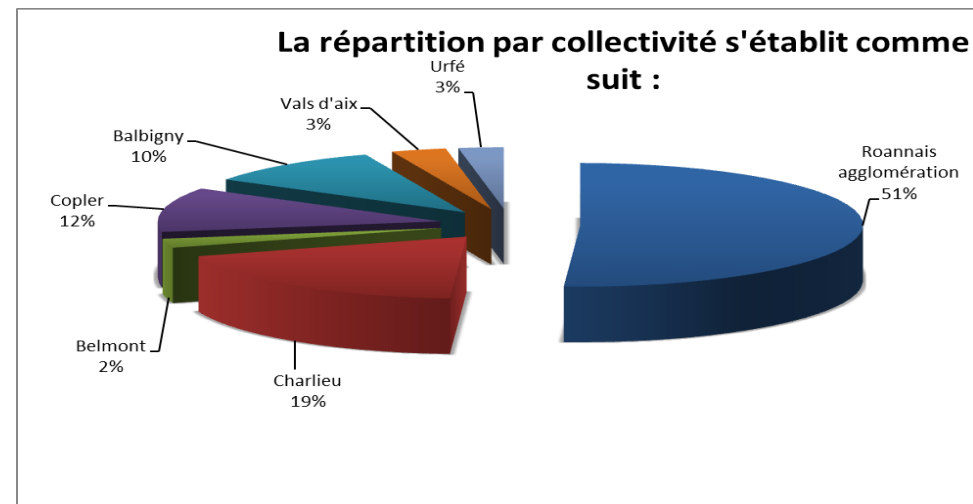


LES EMBALLAGES MENAGERS

On entend par **emballages ménagers** :

- les boîtes de conserve,
- les cannettes d'aluminium,
- les cartons et cartonnettes en papier carton (E.M.R.),
- les briques alimentaires ou tétra brique (E.L.A.),
- les bouteilles et flacons plastiques (P.E.T incolore et coloré et P.E.H.D.),
- les journaux magazines (*erreur de conteneur*)
- les gros de magasin (ex : annuaires ... *erreur de conteneur*)

A ceux-ci, s'ajoute le tonnage des refus (entre autres les matériaux non valorisés par les filières de recyclage comme les barquettes en plastique et en polystyrène, les pots de yaourts, les emballages salis et/ou gras et tous les films et suremballages en plastique ou autres déchets) et de la freinte (la perte de poids due aux poussières, à l'eau, au pressage, ...).



Les taux de refus et de freinte pour 2015 sont respectivement : **19,86 %** et **1,43 %**.

L'objectif est de diminuer le taux de refus afin d'augmenter les recettes et le taux de recyclage. En 2015, le taux de refus a diminué par rapport à 2013 et 2014.

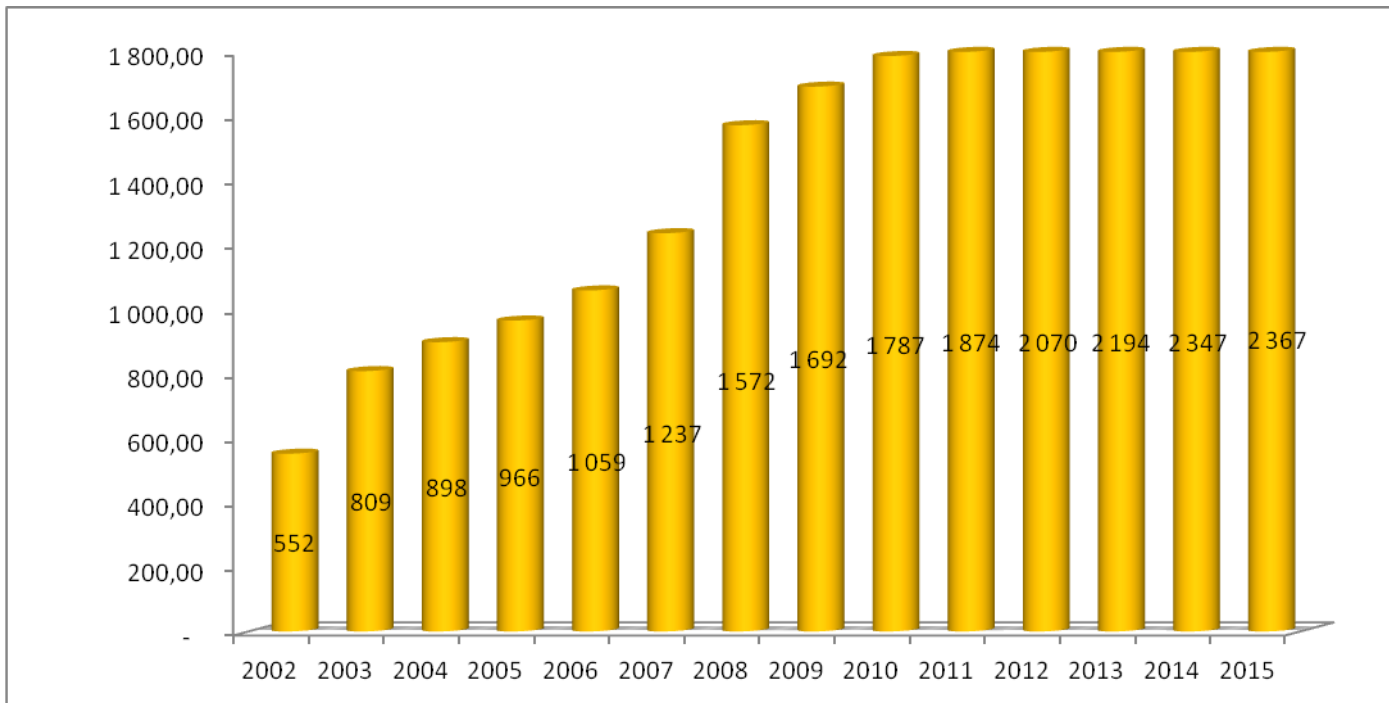
Rappel pour les années précédentes :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de refus	14,18 %	13,35 %	15,92%	17 %	21,54 %	21,22%	19,86%
Freinte	1,76 %	1,69 %	1,33 %	1,1 %	1,45 %	1,44 %	1,43%

Les taux de refus des divers matériaux sont appréciés par le centre de tri deux fois par mois par des caractérisations. Il faut savoir que 24 caractérisations sont réalisées chaque année pour l'ensemble des collectivités du S.E.E.D.R. afin de connaître les performances de tri des usagers pour améliorer les collectes et les consignes de tri en fonction des erreurs qui sont constatées.

Pour 2015, chaque collectivité a effectué au moins 1 caractérisation sauf CdC de Balbigny (2 et 2 supplémentaires du fait de la mise en place de la tarification incitative), CoPLER (3), Charlieu-Belmont communauté (5), et Roannais Agglomération (12), cela en fonction de leur tonnage d'apport.

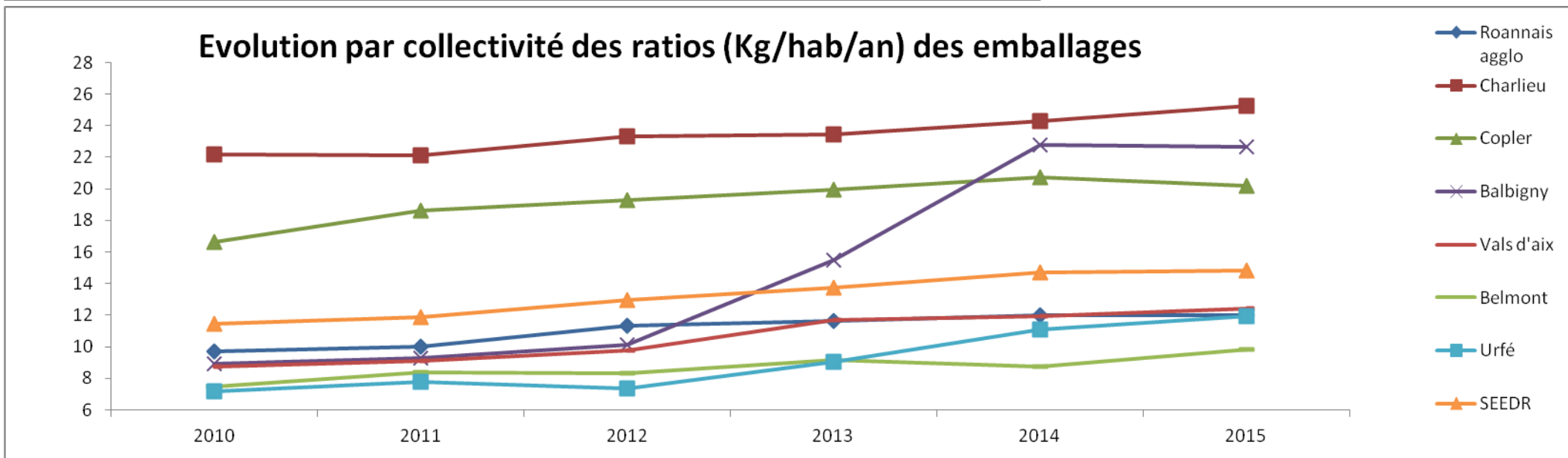
Le tonnage des emballages ménagers collecté s'est élevé à **2 367 tonnes** (14,82 kg/habitant), dont **1 863 tonnes recyclées** (11,67 kg/habitant).



COMMENTAIRES :

Le tonnage 2015 des emballages collectés est en augmentation de 0,85 % par rapport à 2014. Depuis 2002, les tonnages et les performances des collectivités ne cessent d'augmenter grâce à la communication qui est menée et aux efforts des habitants sur le tri. Et le tonnage valorisé 2015 augmente de 0,59 % par rapport à 2014.

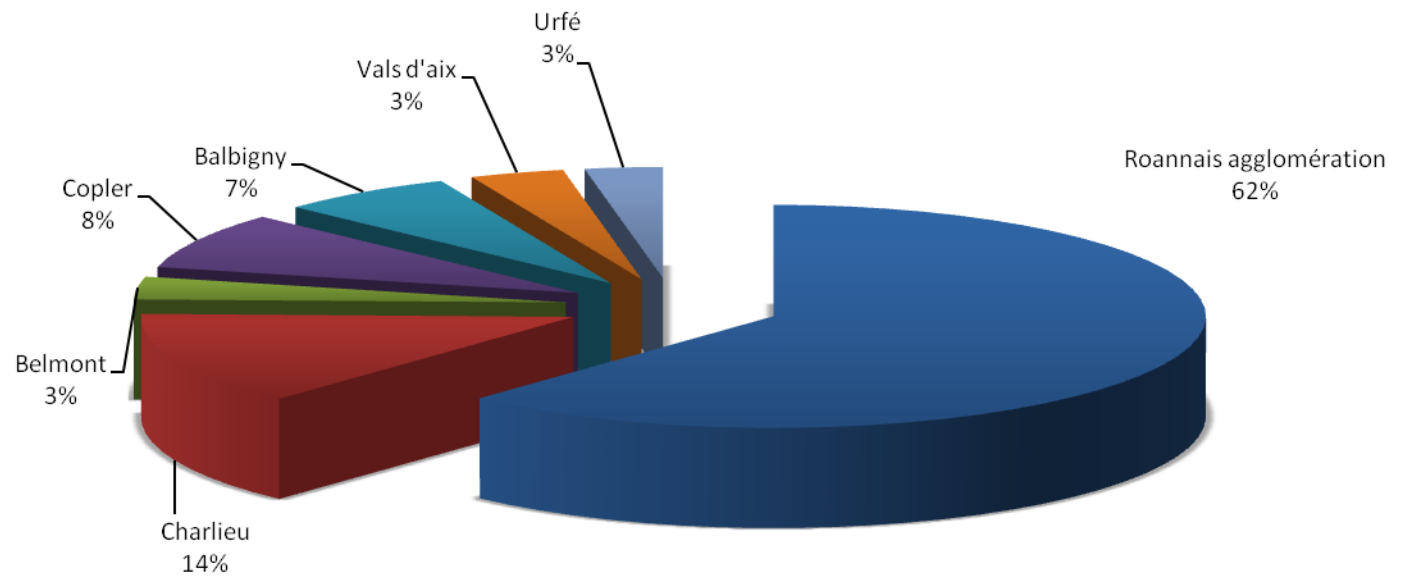
Le ratio 2014 des emballages collectés dans le Roannais est de 14,82 kg/hab pour 14,69 kg/hab en 2014. En tonnage **valorisé**, il s'élève à **10,58 kg/hab** au lieu de 10,51 kg/hab en 2014.

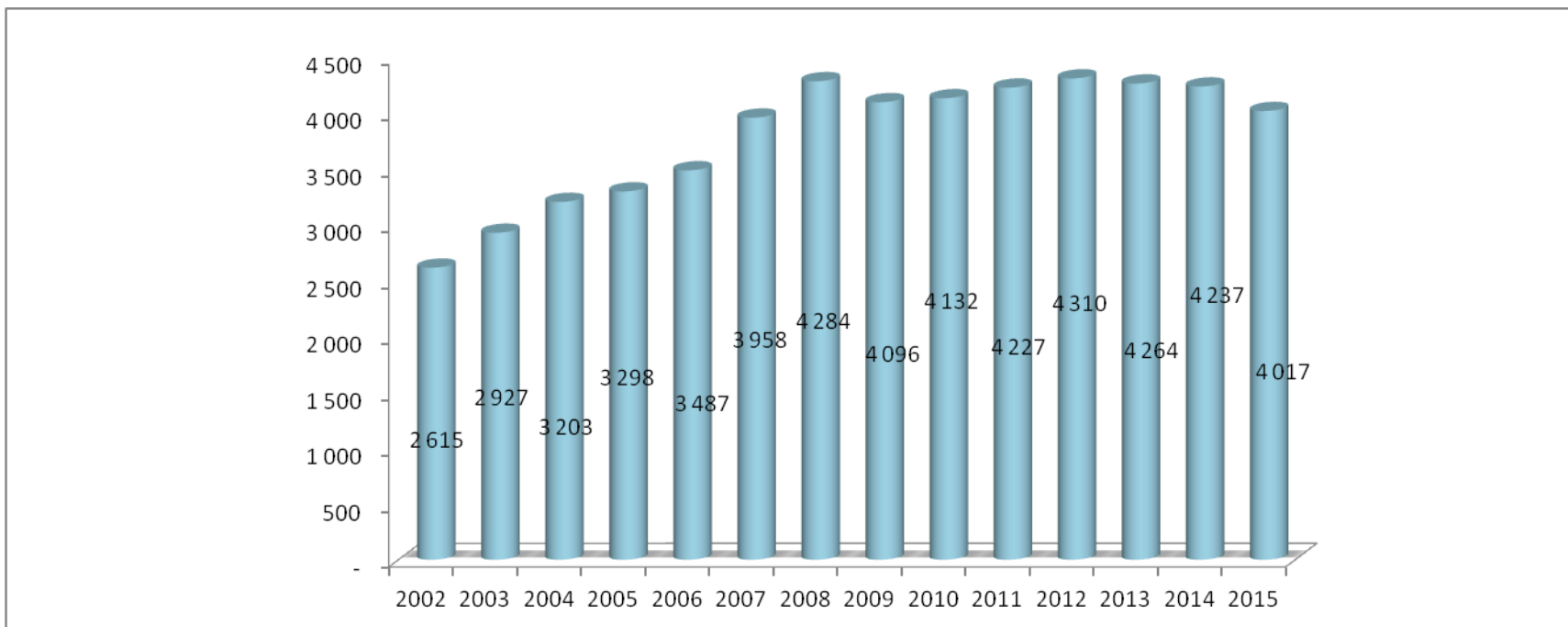


LES JOURNAUX REVUES MAGAZINES (J.R.M.)

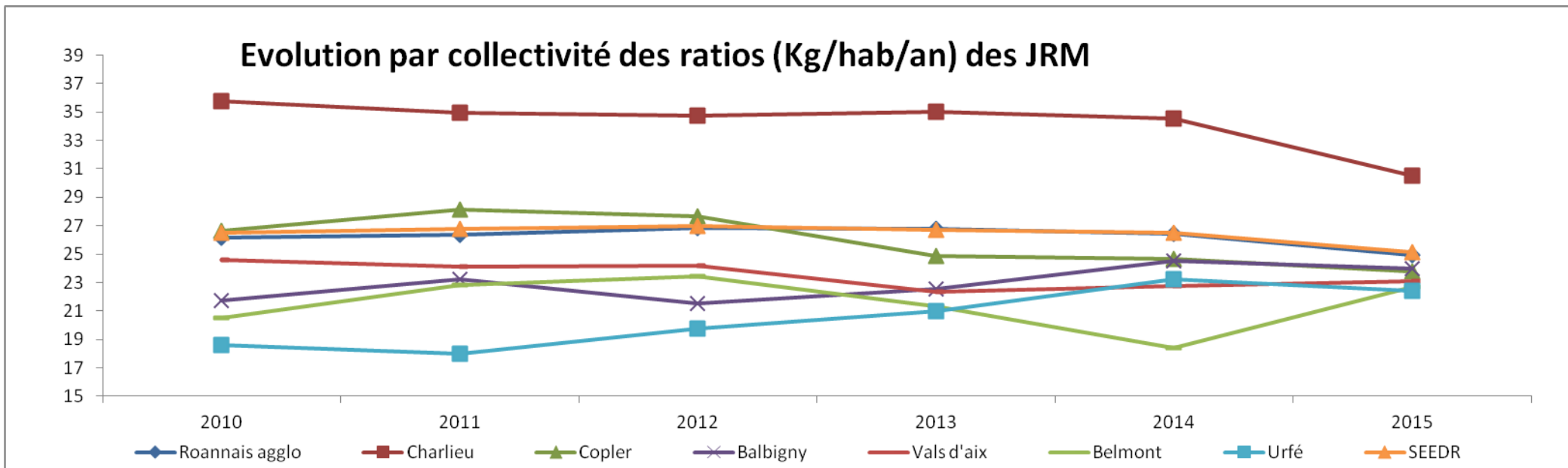
Le tonnage des J.R.M. collecté s'est élevé à **4 017 tonnes**, soit **25,16 kg par habitant**.

La répartition par collectivité s'établit comme suit :





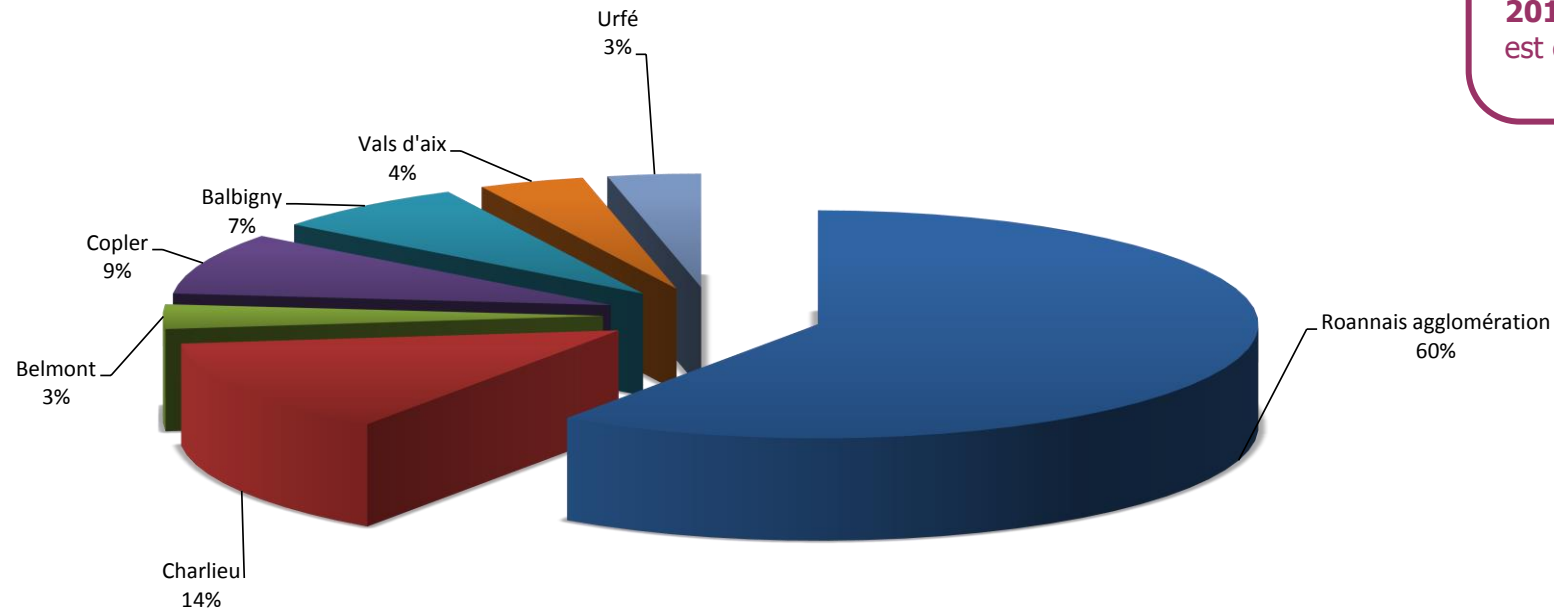
COMMENTAIRES :
 Les tonnages de l'année 2015 baissent de 5,17 % par rapport à 2014. Le **ratio 2015** des J.R.M. collectés s'élève à **25,16 kg/hab.**



LE VERRE

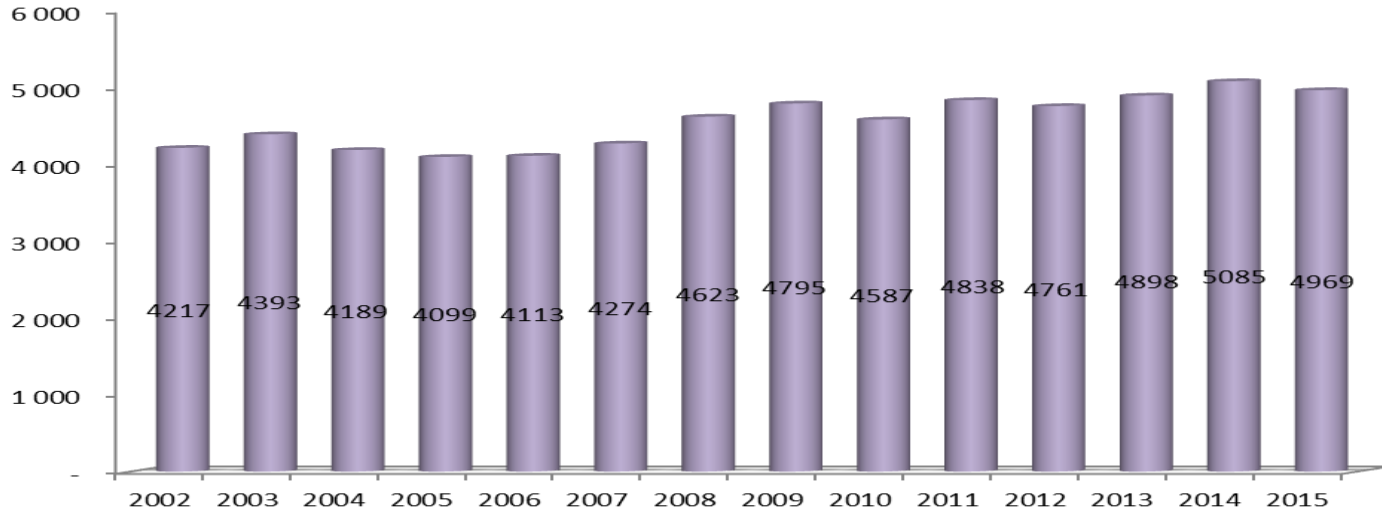
Le tonnage du verre s'est élevé à **4 969 tonnes**, soit **31,12 kg par habitant**.

La répartition par collectivité s'établit comme suit :

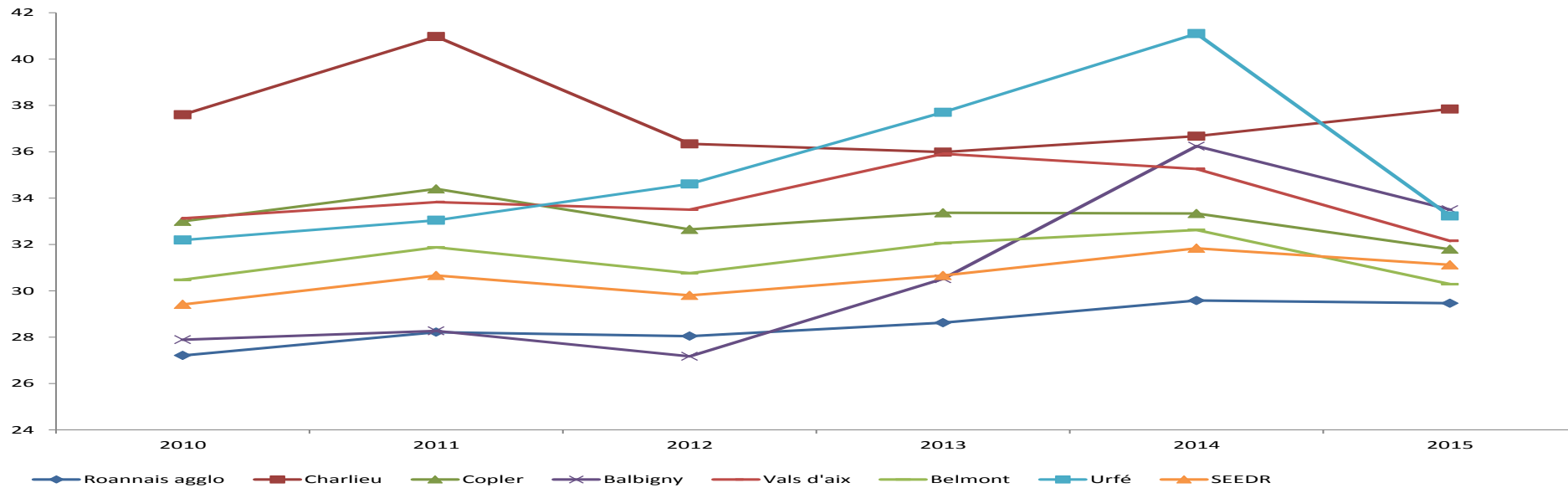


COMMENTAIRES :

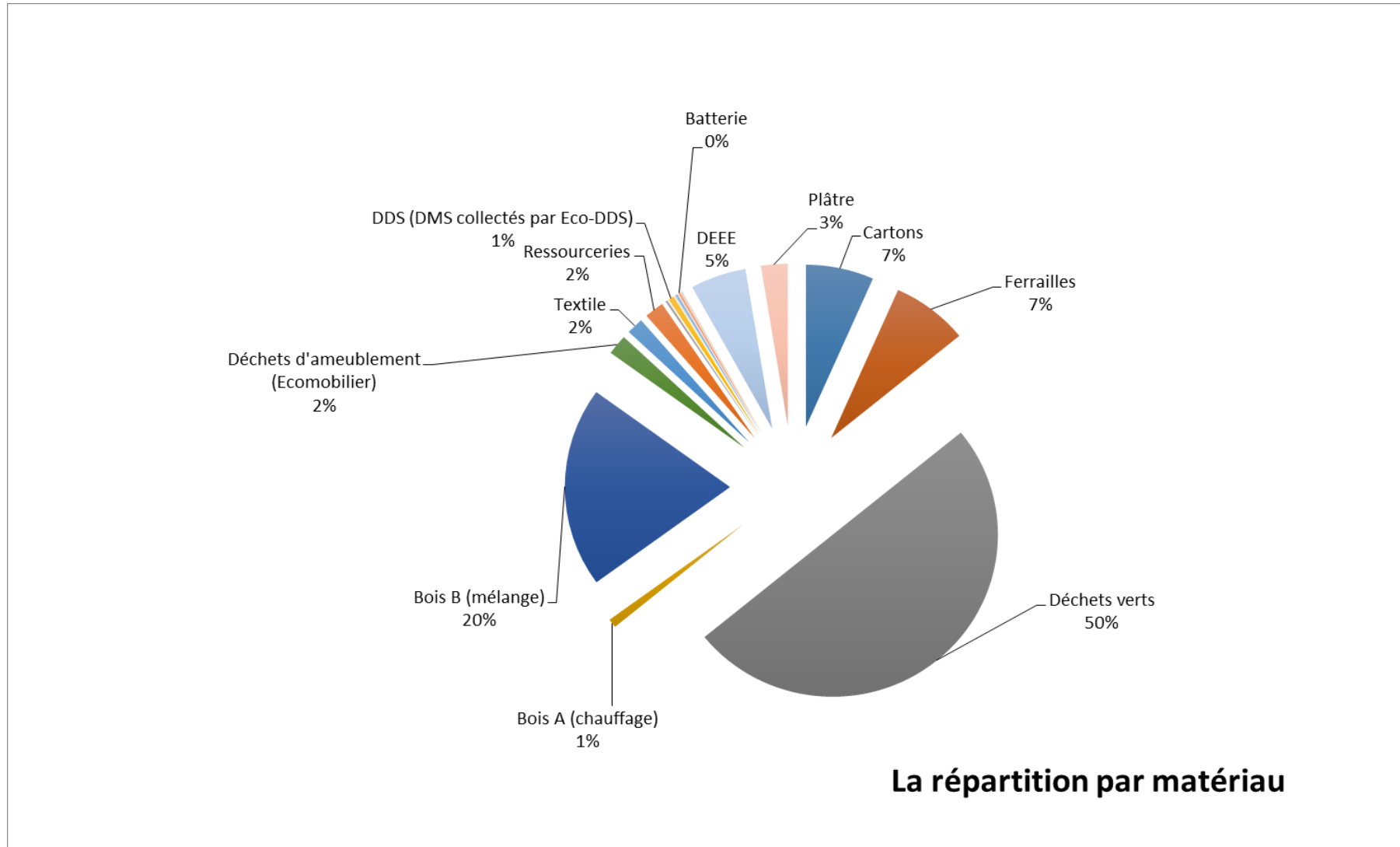
Le tonnage 2015 est en baisse de 2,68 % par rapport à 2014. **Le ratio 2015 dans le Roannais est de 31,12 kg/hab.**



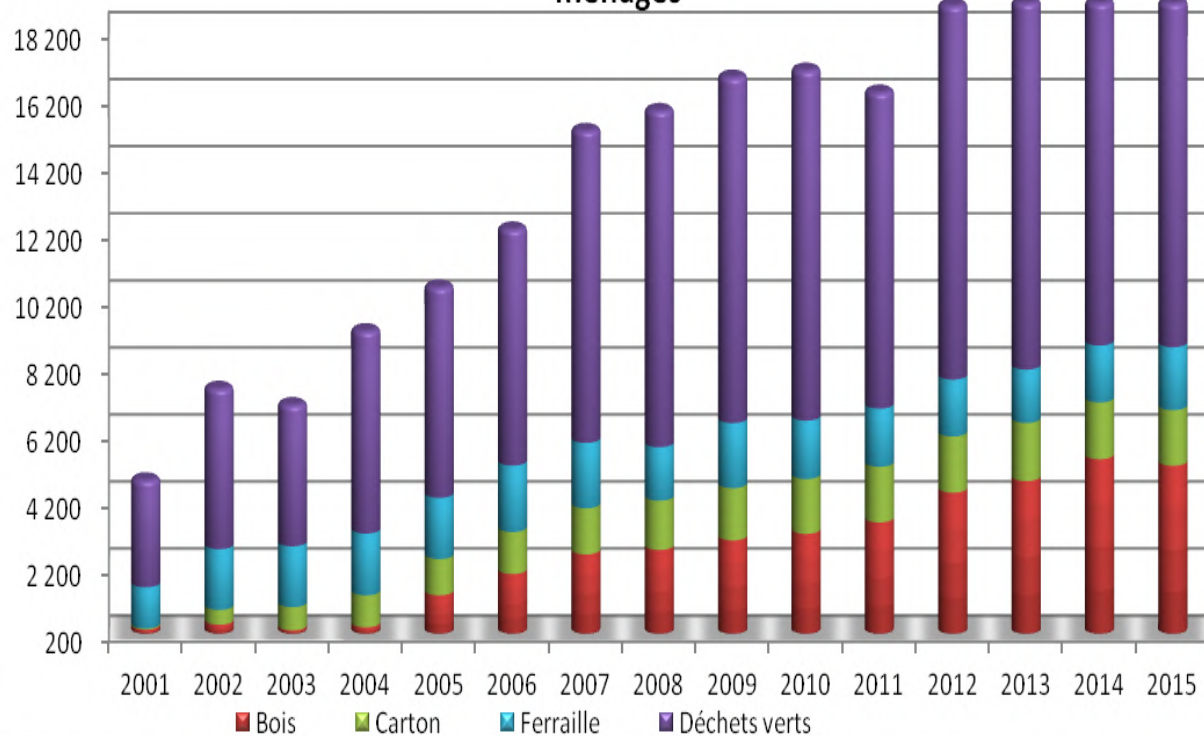
Evolution par collectivité des ratios (Kg/hab/an) du verre



LES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES



Evolution des tonnages en déchèterie hors déchets dangereux des ménages



COMMENTAIRES :

Les tonnages collectés en déchèterie (hors encombrants) augmentent d'année en année. Pour 2015, les tonnages ont significativement augmenté (3,18 %) en raison des apports des déchets végétaux, ferrailles, batteries...

Le ratio 2015 est de 156,57 kg/hab.

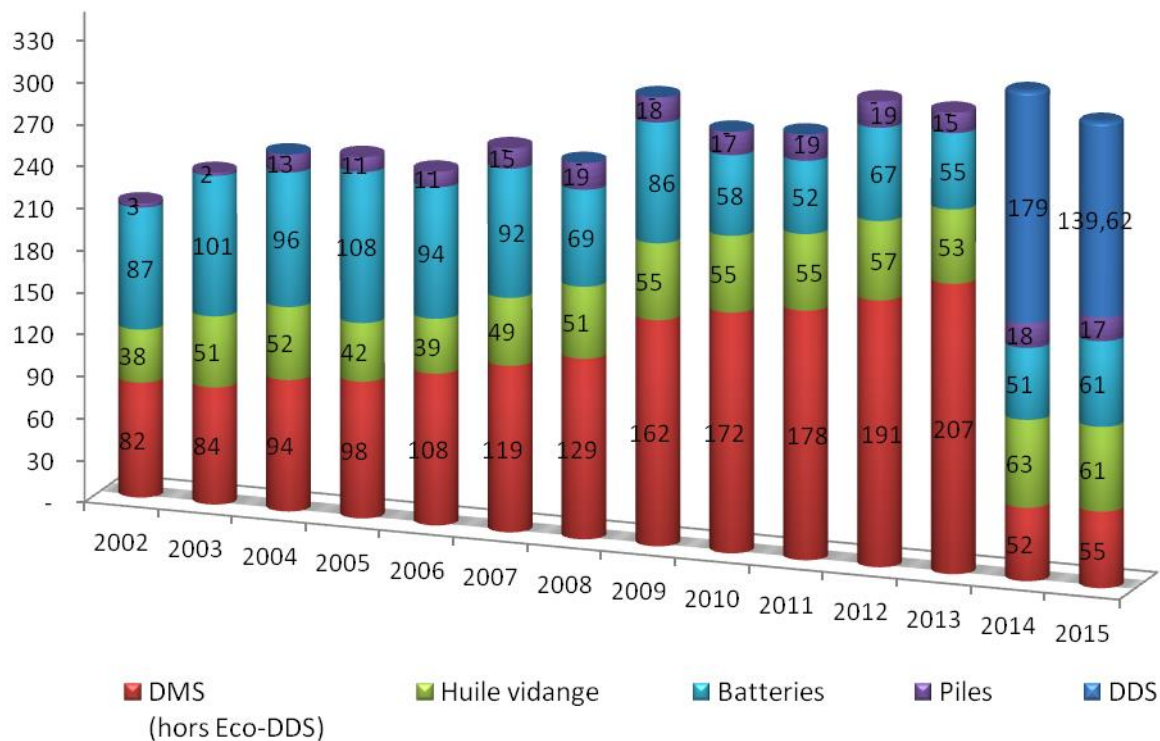
En 2015, les matériaux apportés en déchèterie sont principalement les déchets végétaux (50 %), le bois (22,81 %), les ferrailles (7,5 %), cartons (6,64 %) et le plâtre (2,61 %).

Les matériaux qui progressent le plus en 2015 sont les batteries (+18,9 %), les DEEE (+18,2 %), la ferraille (+10,4 %), les déchets végétaux (+2,1 %) et les déchets d'ameublement du fait de la mise en place de bennes spécifiques dans certaines déchèteries.

Les matériaux qui chutent en 2015 sont les lampes et néons (-25,3 %), les cartouches d'encre (-26,4 %), les extincteurs (-27,1 %), les déchets dangereux (-16 %) et le bois (-3,8 %).

La répartition des tonnages de 2002 à 2015 se trouve en annexes 5 et 6.

Evolution des tonnages de déchets dangereux



COMMENTAIRES :

La collecte en déchèterie des déchets dangereux des ménages (D.D.M. = D.M.S., batteries, piles, huiles de vidange, D.A.S.R.I., cartouches d'encre et extincteurs) est en baisse (-9,15 %) entre 2014 et 2015.

En 2015, la baisse des tonnages de DMS (-16 %), des extincteurs (-27,1%) et des piles (-4,12) a été plus importante que l'augmentation des batteries (+18,9 %).

En 2015, pour le Roannais, les ratios sont de **0,38 kg/hab. pour les batteries et les huiles de vidange**, **0,11 Kg/hab. pour les piles** et de **1,22 kg/hab. pour les D.M.S.**

Les D.M.S. se répartissent en différentes catégories (acides, bases, solvants, peintures, phytosanitaires, chlore, aérosols, radiographies, ...). Pour 2015, nous avons collecté 194,30 tonnes de D.M.S., sur l'ensemble des déchèteries, répartis de la façon suivante : 72,23 % de peintures ; 13,42 % de solvants ; 4,98 % d'emballages souillés ; 2,65 % d'aérosols ; 2,49 % de produits phytosanitaires ; 1,51 % de filtres à huile, ...

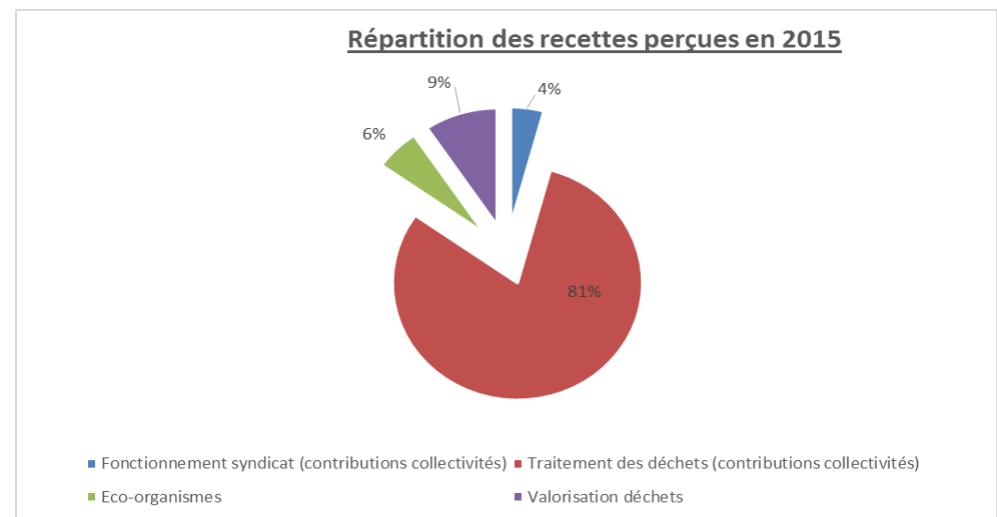
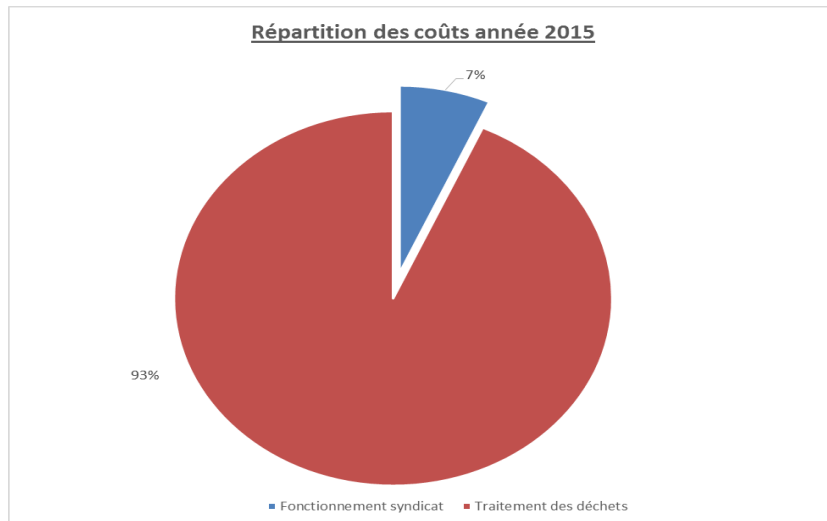
A noter également que 71,9 % des DMS collectés sont pris en charge (collecte et élimination) par l'éco-organisme Eco-DDS.

LES INDICATEURS FINANCIERS

En 2015, le S.E.E.D.R. compte un seul budget, dont le compte administratif se répartit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	6 895 637,74 €	130 567,98 €
DEPENSES	7 012 045,23 €	/ €
RESULTAT 2015	-116 407,49 €	130 567,98 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2014	58 928,65 €	253 034,43 €
Résultat cumulé	- 57 478,84 €	383 602,41 €

Le S.E.E.D.R. n'a pas de fiscalité propre, contrairement aux collectivités membres qui financent la gestion des déchets par le biais de la T.E.O.M., de la R.E.O.M., de la Redevance incitative ou du budget général. Les ressources du SEEDR sont constituées des contributions des collectivités.



Le S.E.E.D.R conclut des marchés avec différents prestataires de services pour le traitement des déchets ménagers du territoire.

Détail des coûts de traitement des déchets 2015

DECHETS	PRESTATAIRES	Coût H.T	Tonnages	Coût H.T / tonne	Coût H.T / habitants
BOIS	Société Onyx et Sous-traitant Société Aiguilly Recyclage	256 450,00 €	4 988,00	51,41	1,61 €
BROYAGE DECHETS VEGETAUX	Sociétés Rhône environnement (Broyage déchets végétaux) Société Chavany (Transport déchets végétaux)	225 396,00 €	12 496,00	18,04 €	1,41 €
COMPOSTAGE DECHETS VEGETAUX	Société Terralys	145 306,00 €	6 098,00	23,83 €	0,91 €
CARTONS	Société Sita Centre Est	22 475,00 €	1 658,00	13,56 €	0,14 €
DMS	Société Sarpi la Talaudière	35 554,00 €	194,26	183,02 €	0,22 €
EMBALLAGES (collectés)	Société Sita Centre Est	365 057,00 €	2 367,00	154,23 €	2,29 €
EXTINCTEURS	Société Loire Incendie Sécurité	5 119,00 €	10	511,90 €	0,03 €
GRAVATS (terre végétale)	Eco Traitement Recyclage	1 726,80 €	872,12	1,98 €	0,01 €
PLATRE	Société Sita Centre Est	42 307,00 €	653	64,79 €	0,26 €
OM	Société Sita Centre Est	3 484 770,00 €	32 753,00	106,40 €	21,83 €
ENCOMBRANTS	Société Sita Centre Est	819 050,00 €	7 698,00	106,40 €	5,13 €

Détail de la valorisation des déchets et des soutiens des Eco-Organismes

DECHETS	PRESTATAIRES	Recette totale H.T	Tonnages 2015	Recette / tonne	Recettes / habitants
BATTERIES	Société Recylex	24 476,80 €	61	401,26 €	0,15 €
CARTONS	Société Sita Centre Est	11 758,12 €	250	47,03 €	0,07 €
FERRAILLES	Société Derichebourg Environnement	262 260,60 €	1 873	140,02 €	1,64 €
GROS de MAGASIN	Société Sita Centre Est	6 312,00 €	133	47,46 €	0,04 €
HUILES MENAGERES	Société Oléo Recycling	988,38 €	7	141,20 €	0,01 €
J.M.R.	Société Onyx et sous- traitant Société Dubuis	338 650,00 €	3 932	86,13 €	2,12 €
J.M.R. - EMBALLAGES	Société Sita Centre Est	2 829,00 €	40	70,73 €	0,02 €
PAPIERS (ECOFOLIO)	Eco-organisme Ecofolio	156 816,44 €			
AMEUBLEMENT (ECOMOBILIER)	Eco-organisme Ecomobilier	220 935,92 €			
DDS (Eco DDS)	Eco-organisme EcoDDS	18 517,77 €			

LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DU TRI ET DU TRAITEMENT DES DECHETS

Traitement des O.M.R. et encombrants

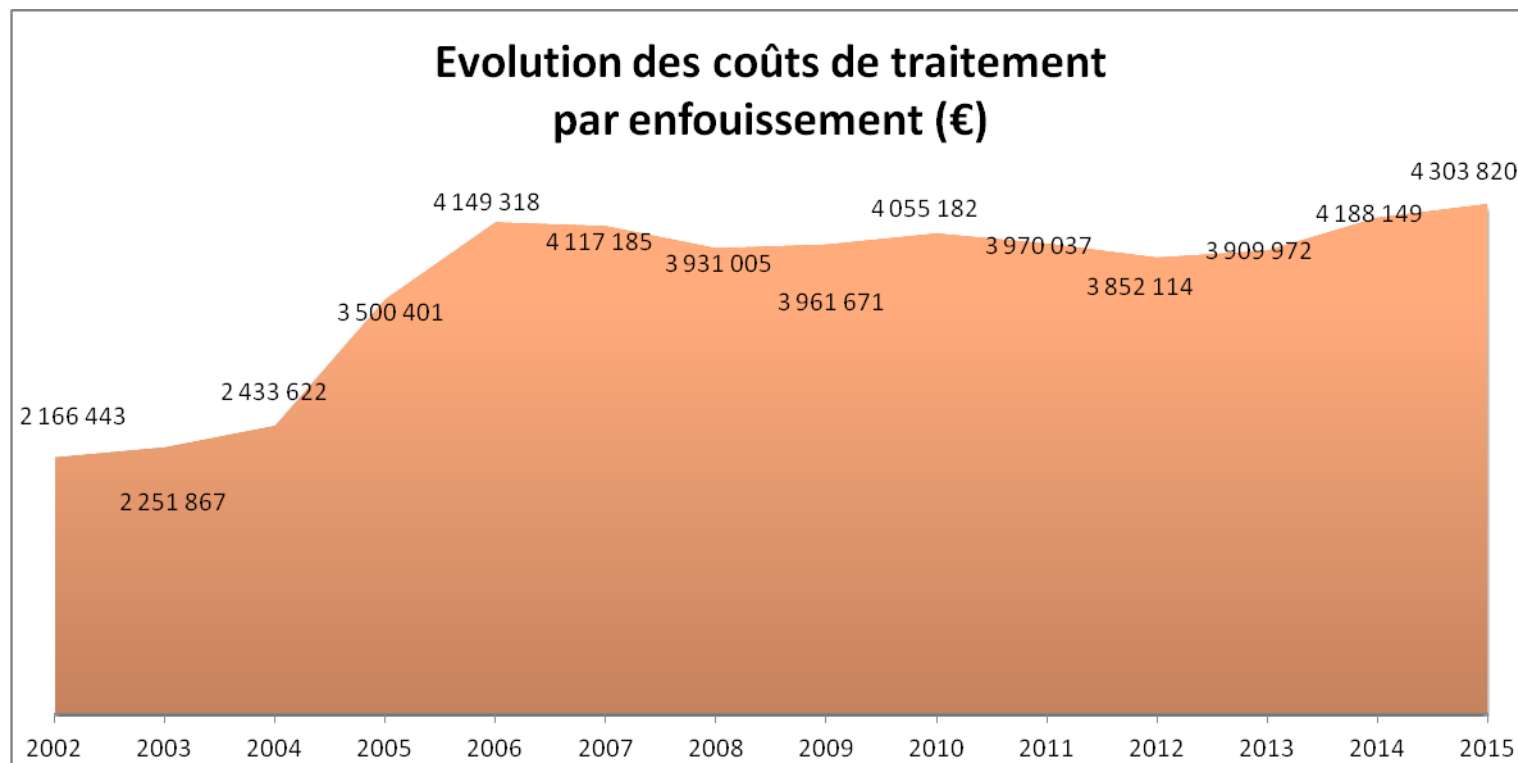
COMMENTAIRES :

Le coût global 2015 est en augmentation (+ 9,6 %) par rapport à l'année 2014.

Ceci s'explique principalement par deux raisons :

1. Le traitement des OMR sur des installations hors du département, entraînant un coût de transfert et de transport, et donc un renchérissement du prix total ;
2. une augmentation de la TGAP (+2 €/t) pour les tonnages d'encombrants enfouis sur l'ISDND de Mably.

De plus, contrairement aux années précédentes, le tonnage de DMR a légèrement stagné au lieu de diminuer (baisse des OMR mais augmentation des encombrants).



COMMENTAIRE : En 2012, et sur 4 mois de l'année 2013, la TGAP facturée au S.E.E.D.R. était une TGAP réduite (15 €/t au lieu de 20 € ou 22 €/t). L'ISDND de Mably ayant valorisé moins de 75 % du biogaz qu'elle produit, le règlement de la TGAP a fait l'objet d'une régularisation auprès de la société SITA Centre Est, par le biais d'un protocole transactionnel (étalé sur plus de 2 ans). Les dépenses présentées dans le graphe ci-dessus incluent ce remboursement qui s'est achevé en septembre 2015. Le montant total payé à l'entreprise SITA Centre Est correspondait à 210 965 € pour 2012 et 90 374,90 € pour 2013.

Tri et valorisation des déchets de la collecte sélective

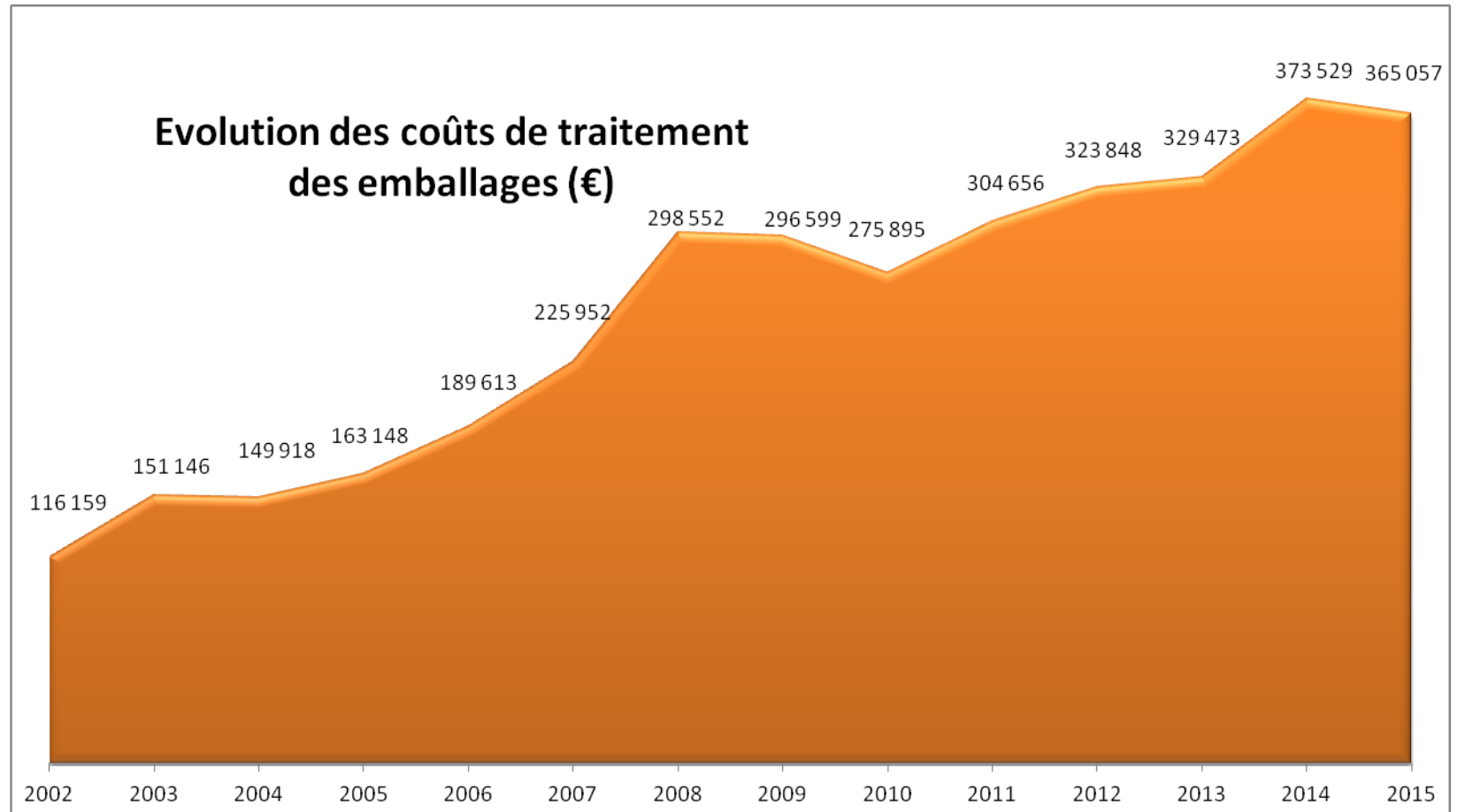
Remarque : Pour la collecte sélective, seuls les emballages font l'objet d'une dépense.

COMMENTAIRES :

Le coût global de tri 2015 des emballages a diminué de 6,76 %.

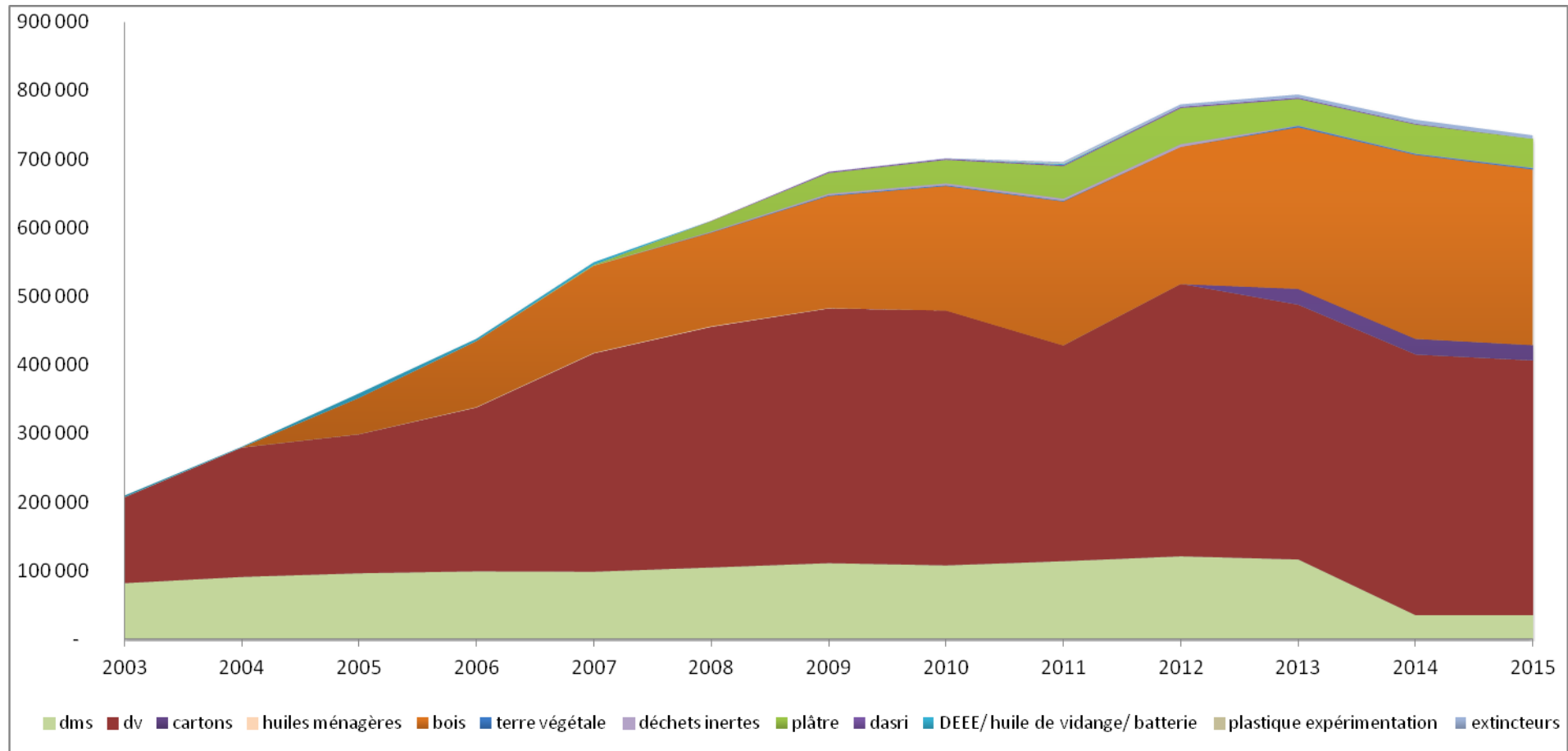
Ceci s'explique par une diminution des coûts de traitement (révision des prix).

Les coûts de traitement présentés ci-contre n'incluent aucune recette (emballages, J.R.M. et verre).



Traitement des déchets des déchèteries

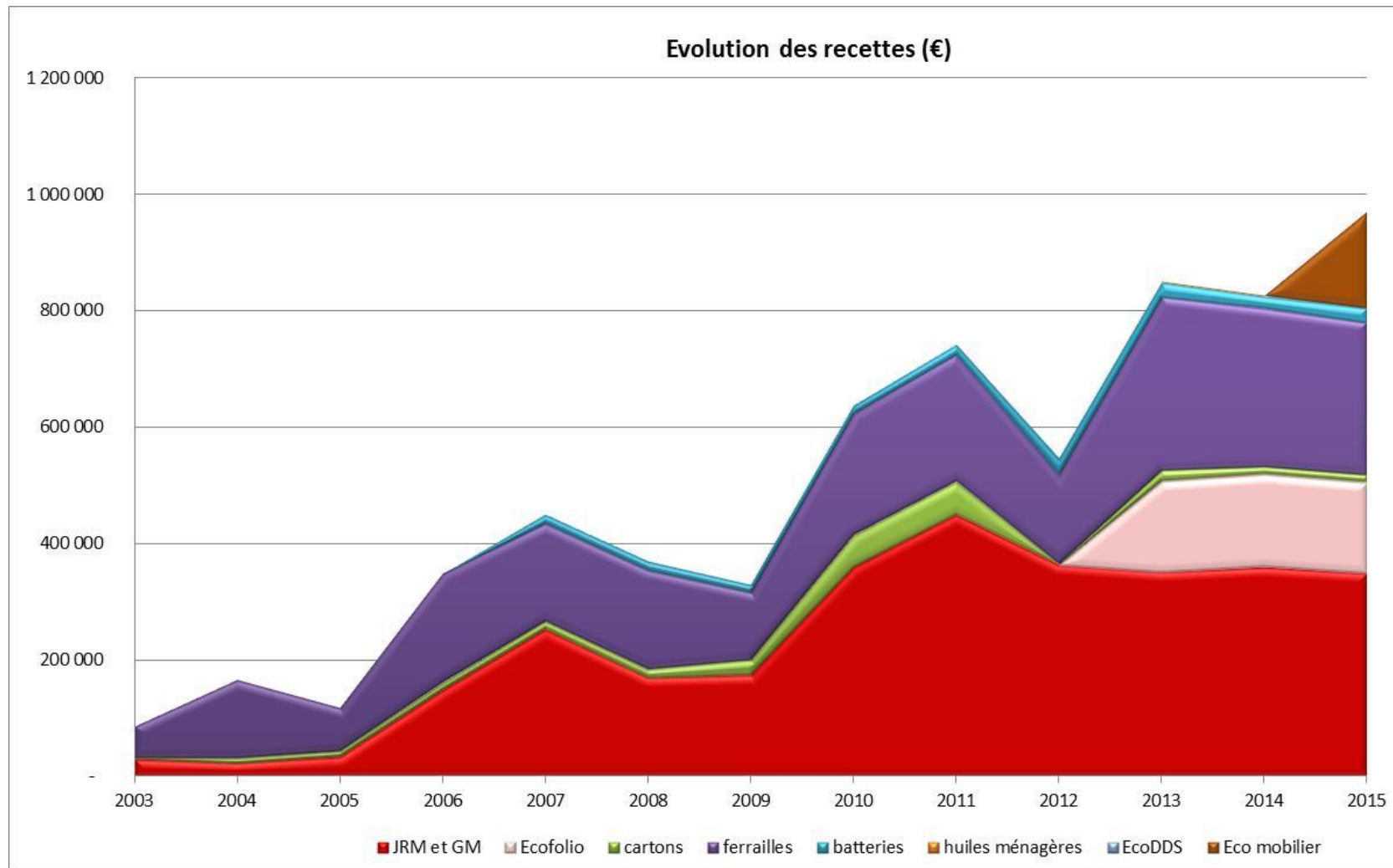
Evolution des coûts de traitement en déchèteries (€)



COMMENTAIRES :

Les coûts de traitement des déchets collectés en déchèterie ont diminué de 13,60 % entre 2014 et 2015, alors que dans le même temps les tonnages augmentaient de +3,23 %. Ceci s'explique principalement par la prise en charge des déchets diffus spécifiques (DDS) par EcoDDS et du bois par Eco Mobilier permettant un évitement des dépenses concernant ces tonnages.

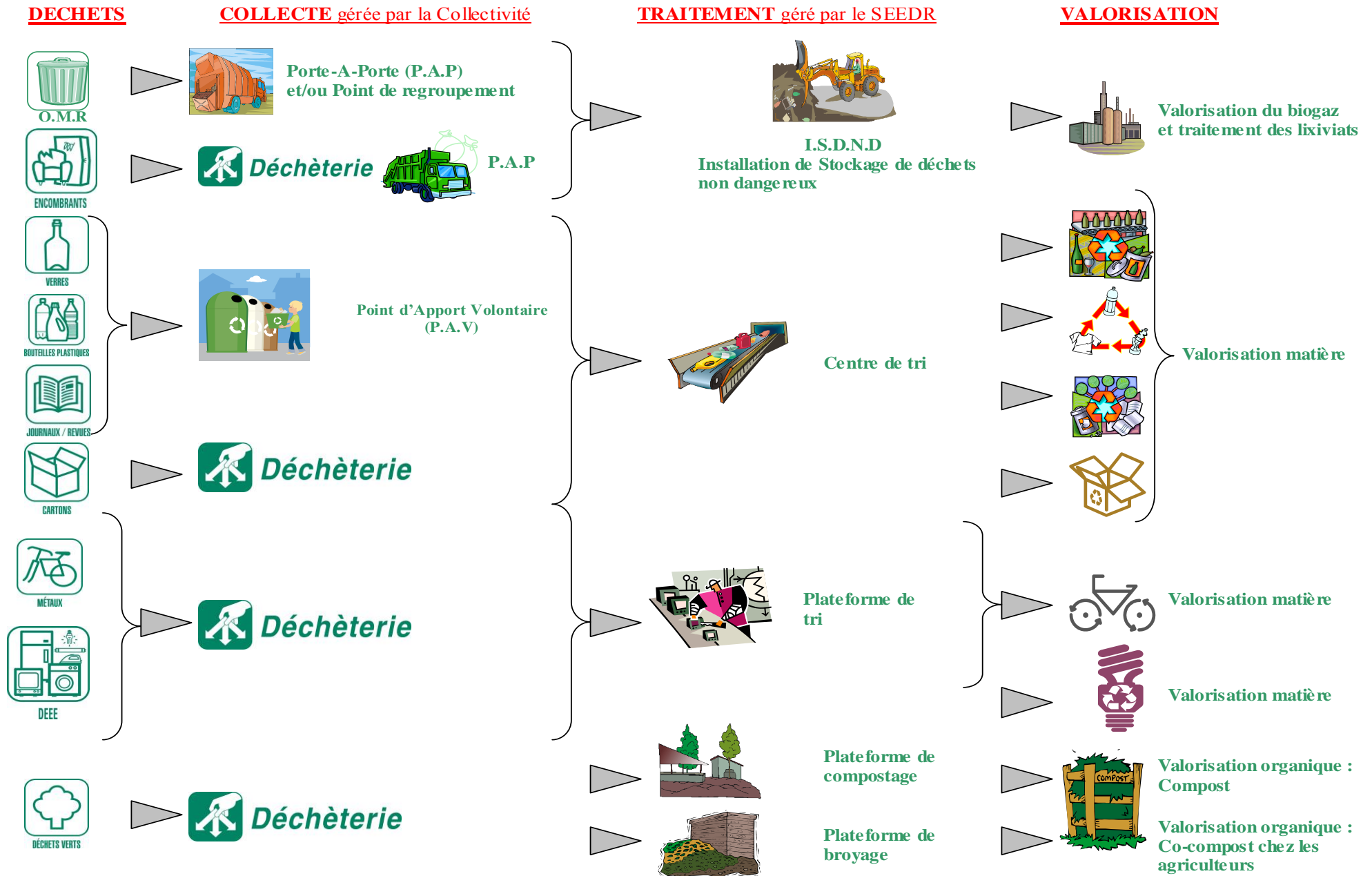
Recette globale de la collecte sélective et des déchèteries



COMMENTAIRES : Nous pouvons constater que les recettes totales ont augmenté (18,67 %) entre 2014 et 2015. Ceci s'explique principalement par le versement des soutiens de certains éco-organismes : Eco-Mobilier (ameublement) et EcoDDS (DDS).

LA SYNTHÈSE GÉNÉRALE DU SERVICE

SCHEMA DE SYNTHÈSE



DECHETS

COLLECTE gérée par la Collectivité

TRAITEMENT géré par le SEEDR

VALORISATION



BOIS



AMEUBLEMENT



DÉCHETS LIQUIDES
SPECIFIQUES (DLS)



HUILES DE FRITURE



HUILES DE VIDANGE



BATTERIES



PILES
ET ACCUMULATEURS



DÉBLAIS / GRAVATS



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



Plateforme de
broyage



Plateforme de
tri



Tri des produits en
déchèterie



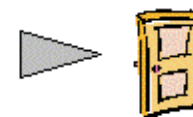
Collecte en déchèterie



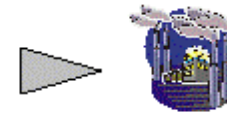
Plateforme de
concassage



Usine de recyclage



Valorisation matière



Valorisation énergétique



Incinération avec valorisation
énergétique



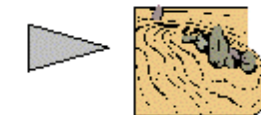
Valorisation en biodiesel



Valorisation matière



Valorisation matière et
énergétique



Valorisation matière



Valorisation matière

REPARTITION DES TONNAGES ET DES COÛTS DU S.E.E.D.R.

Répartition des tonnages

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles et des encombrants enfouis s'élève à **40 452 tonnes**. Le tonnage des emballages, J.R.M. et du verre, collectés en apport volontaire, s'élève à **11 268 tonnes**. Le tonnage des déchets apportés en déchèteries s'élève à **24 987 tonnes** (hors déchets inertes).

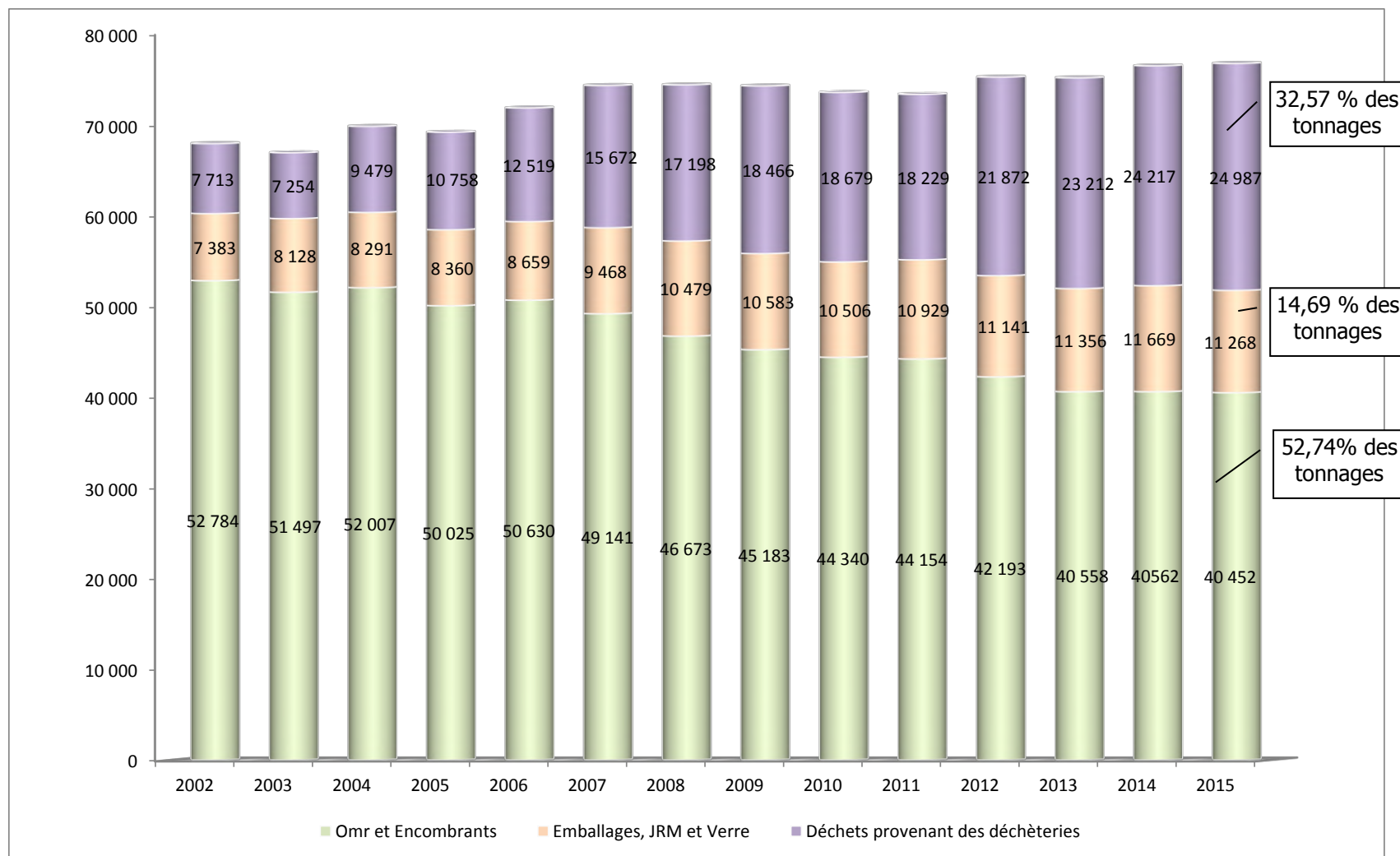
COMMENTAIRES :

Les tonnages totaux du S.E.E.D.R. ont légèrement augmenté (+0,34 %) entre 2014 et 2015.

Ceci s'explique par une augmentation importante des déchets provenant des déchèteries.

Le taux de valorisation s'élevant à **46,69 % pour l'année 2015**.

Pour mémoire, les objectifs fixés par la Loi Grenelle 1 sont : 35 % de valorisation en 2012 et 45 % en 2015.



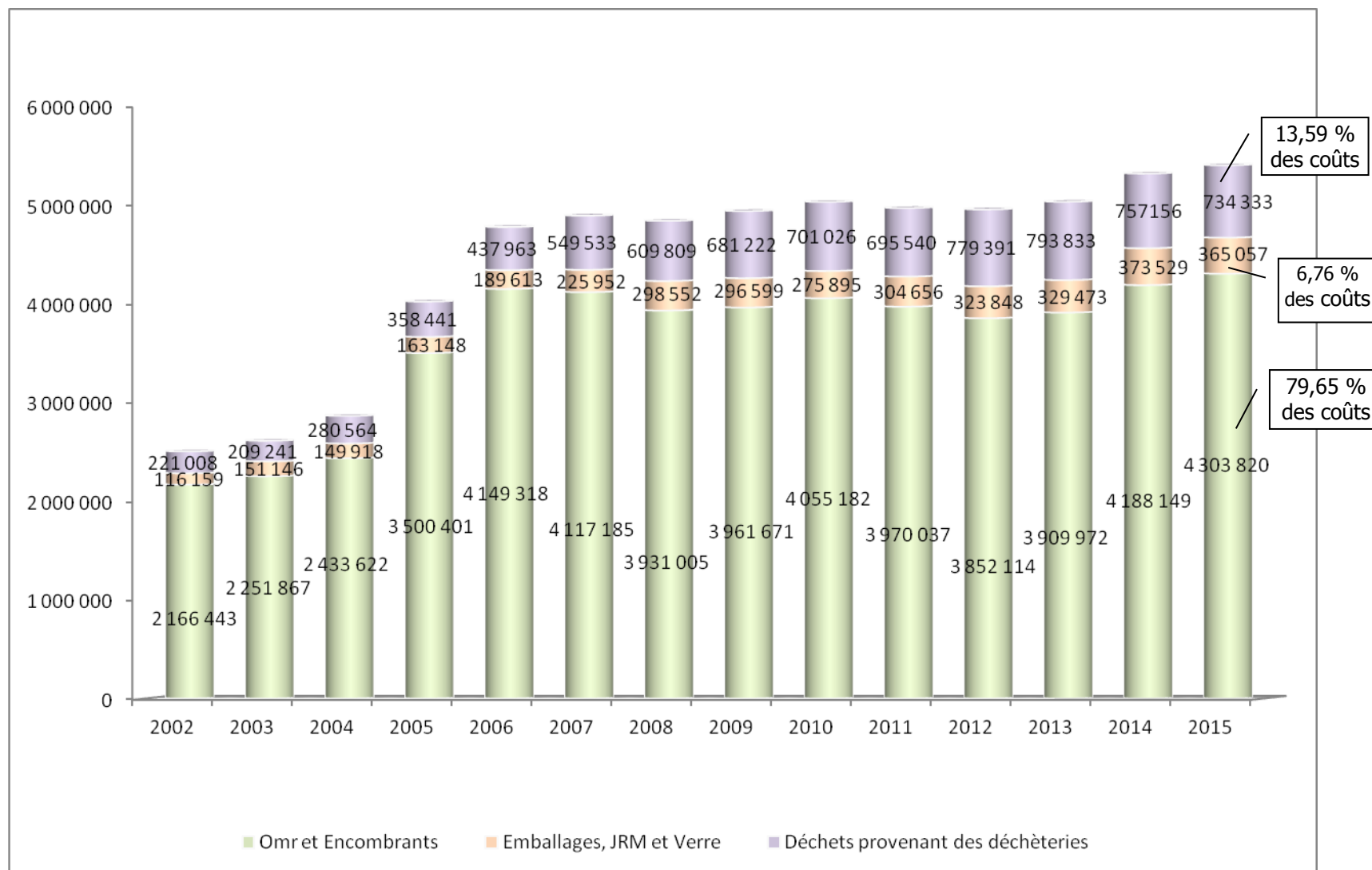
Répartition des coûts

Les coûts d'enfouissement des O.M.R. et des encombrants s'élèvent à **4 303 820 €**. Les coûts de tri et valorisation des emballages s'élèvent à **365 057 €**. Les coûts de tri et valorisation des déchets apportés en déchèterie s'élèvent à **734 333 €**.

COMMENTAIRES :

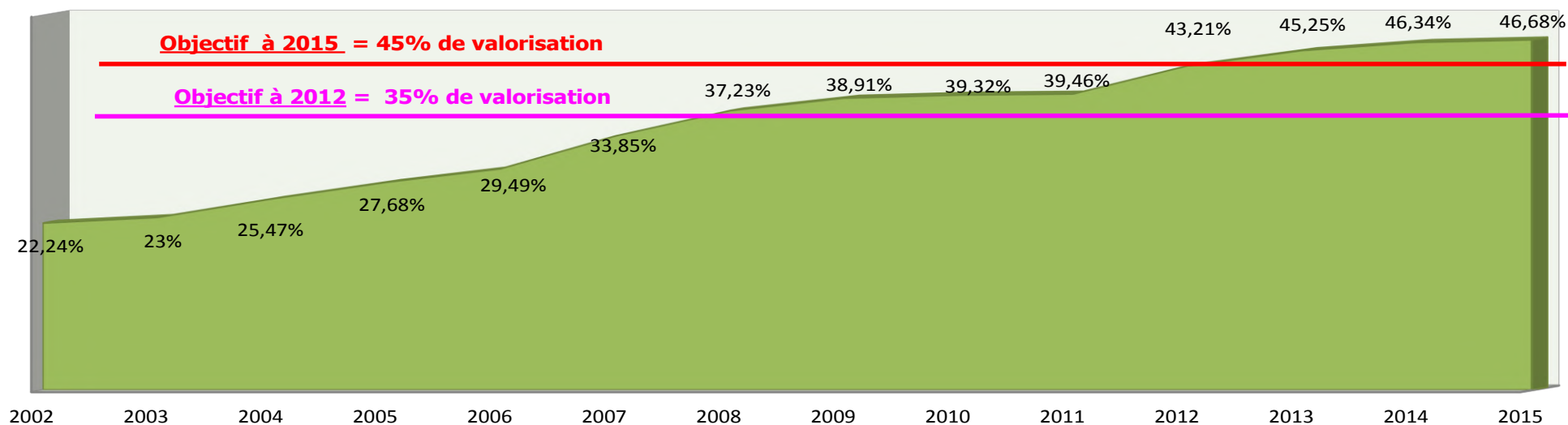
Le coût total 2015 a augmenté de 1,6 % par rapport à 2014. Cela est dû principalement à la hausse des coûts relatifs aux DMR (TGAP, transfert des OMR). Le coût complet (coût de tri, de traitement et de valorisation) pour l'année 2015 s'élève à 33,84 €/hab.

Le coût aidé des déchets par le S.E.E.D.R., c'est-à-dire déduction faite des recettes perçues par le Syndicat, **s'élève à 28,72 €/hab. pour 2015** (il ne tient pas compte des recettes emballages, verre, cartons et D.E.E.E. perçues directement par les collectivités). Il était de 28,11 €/hab. en 2014.



SITUATION DU S.E.E.D.R. AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA LOI GRENELLE 1 ET DU PDEDMA

VALORISATION DES DECHETS



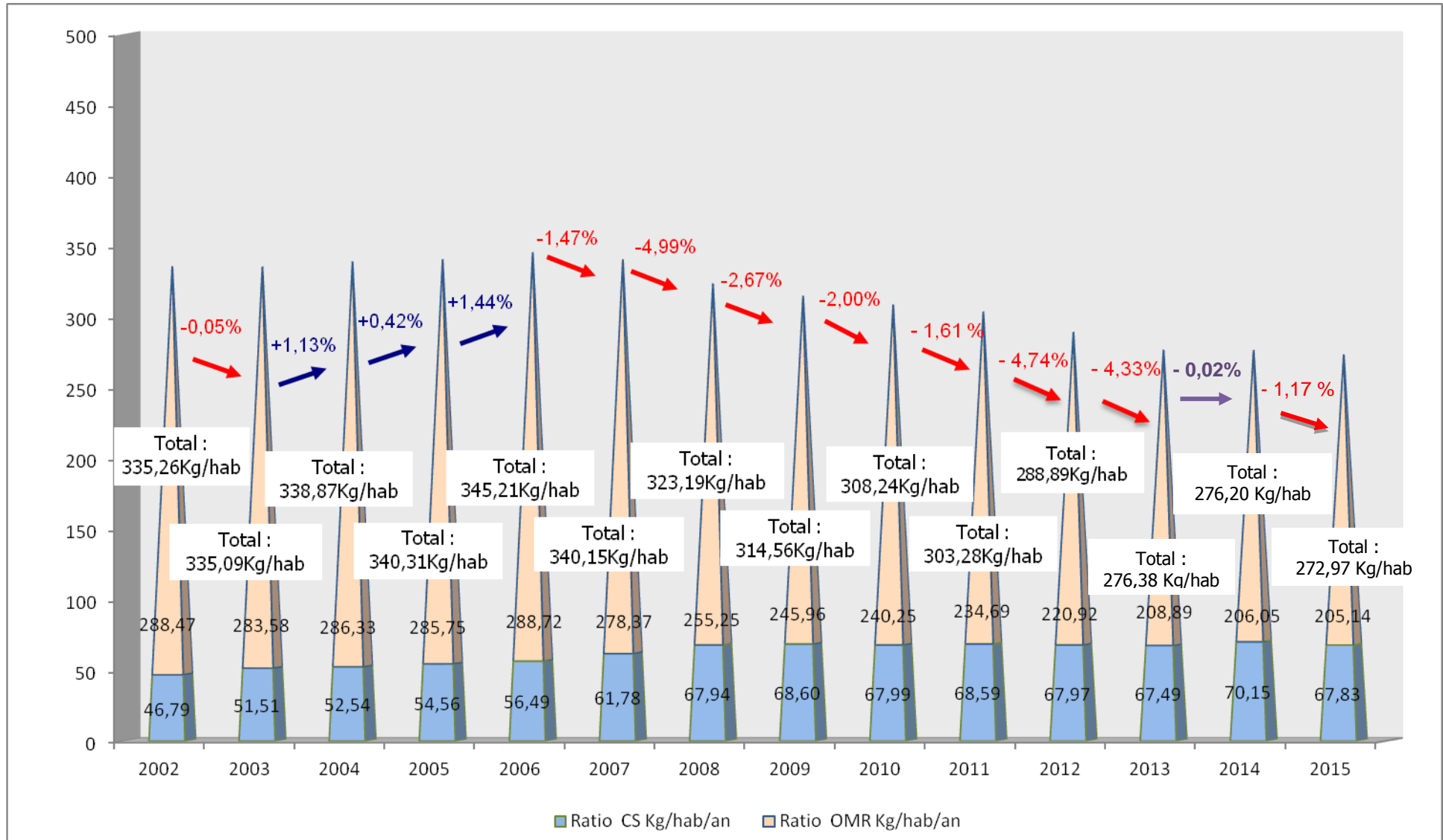
COMMENTAIRES :

Les modalités de calcul du taux de valorisation ont été redéfinies par le Commissariat général au développement durable (« Le Point sur » n°107 de décembre 2011). Le taux de 46,68 % ne tient pas compte des inertes et gravats et les refus de tri sont comptabilisés dans les DMR. Or, les nouvelles dispositions intègrent les inertes et gravats dans le calcul du taux de valorisation, et les refus de tri, quels qu'ils soient, sont maintenus dans les tonnages de valorisables. Par conséquent, le taux de valorisation obtenu selon ces nouvelles modalités est de **53,59 %** (47 250,82 tonnes de déchets valorisés au regard des 88 172,57 tonnes de déchets produits).

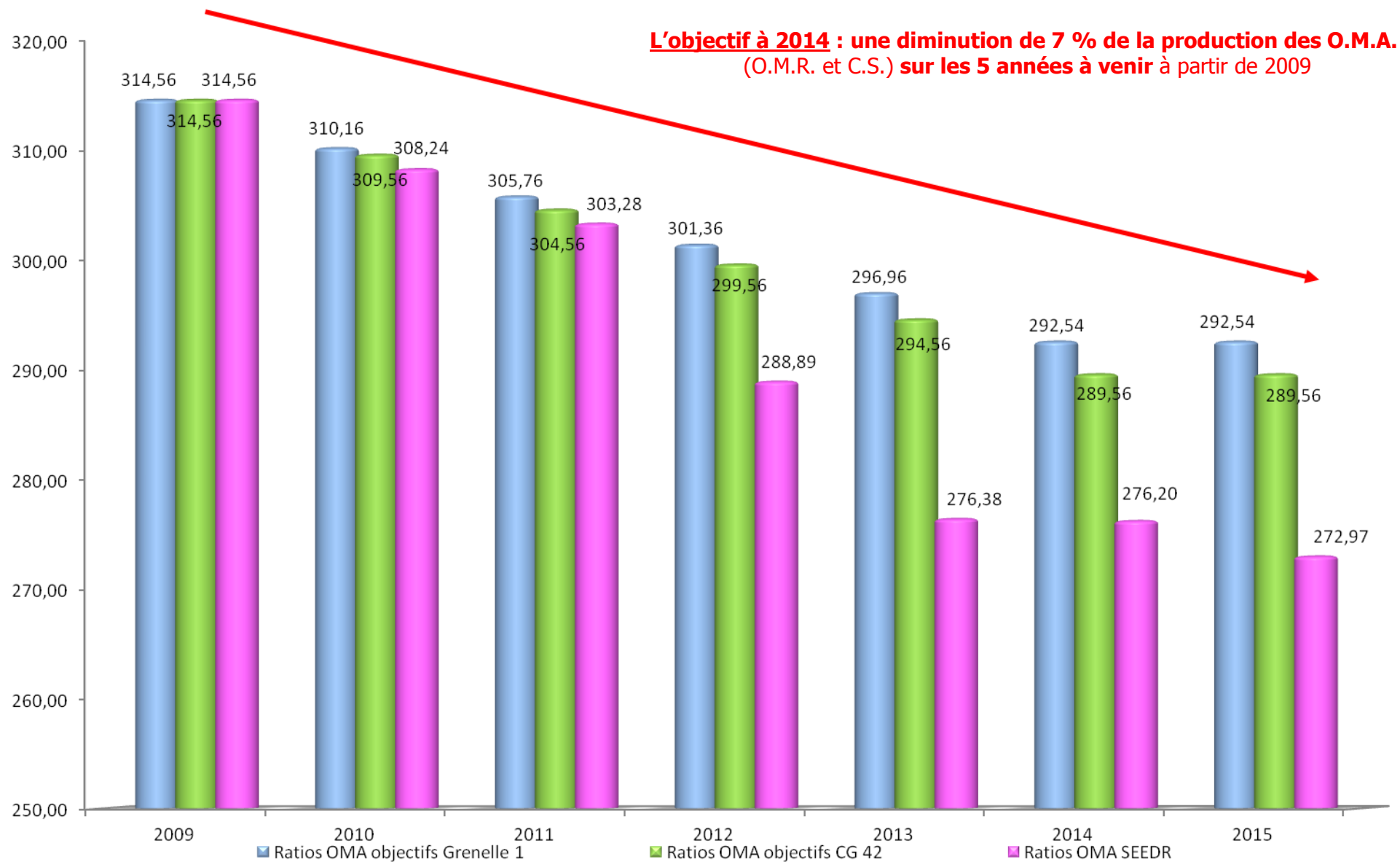
■ Taux valorisable du SEEDR (hors inerte)

REDUCTION DES DECHETS

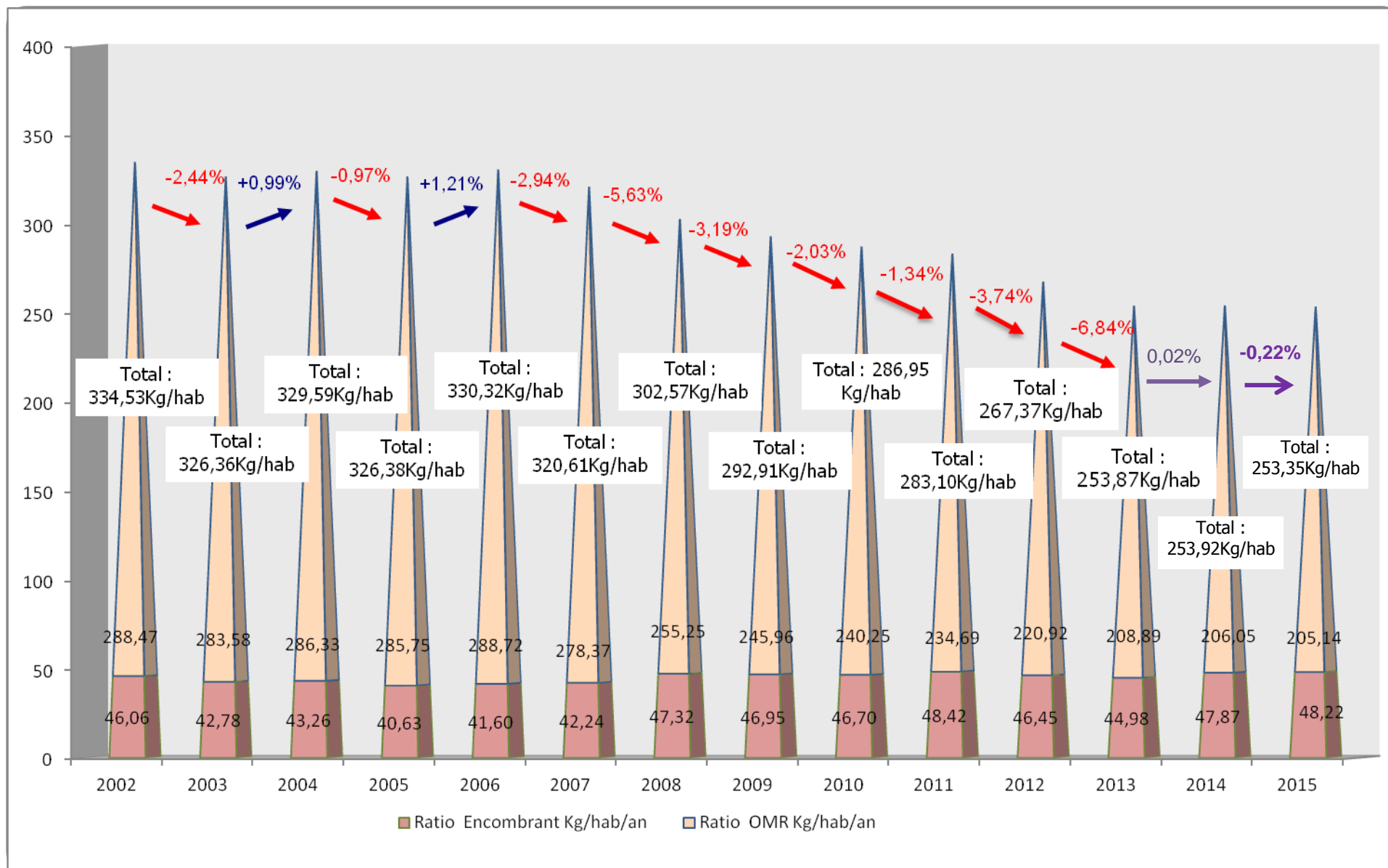
Evolution des O.M.A. (O.M.R. et C.S.) du S.E.E.D.R.



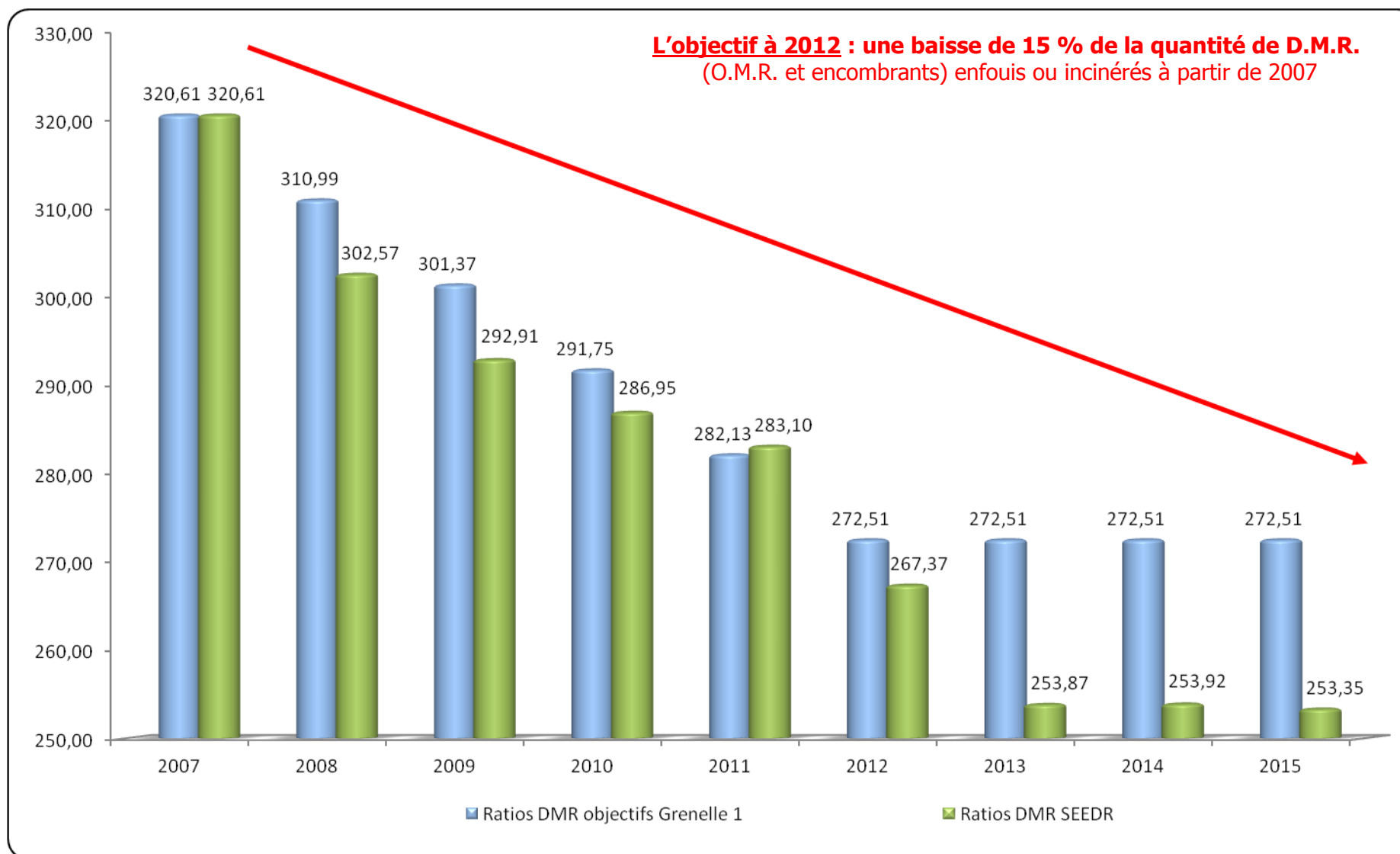
Simulation des ratios des O.M.A. au regard des objectifs de la loi Grenelle 1 de 2009 à 2014



Evolution des D.M.R. (O.M.R. et encombrants) du S.E.E.D.R.



Simulation des ratios des D.M.R. enfouis au regard des objectifs de la loi Grenelle 1 de 2007 à 2012



LA COMMUNICATION

LES VISITES DE SITES

Plusieurs sites de traitement (déchets verts – bois – ferrailles – D.M.S. – batteries – cartons – emballages - DMR...) peuvent être visités par les collectivités. Une demande doit être adressée au S.E.E.D.R., titulaire des marchés, qui contacte le prestataire concerné.

Centre de tri – Firminy

Les collectivités peuvent organiser des visites du centre de tri pour leurs administrés (écoles, associations, habitants, élus, ...). Les visites, d'environ 1 heure, sont prévues les matins et sont gratuites. L'accueil de groupes de 20-25 personnes est possible. Une visite se déroule avec 10-12 personnes, le reste des participants étant accueilli dans une salle dédiée.

Huit visites ont été réalisées en 2015 : 6 ont été effectuées par des écoles (267 visiteurs) et 2 par des élus des collectivités membres du S.E.E.D.R (15 visiteurs).

Centre de stockage des déchets - Mably

Le centre de stockage de Mably peut être visité gratuitement par les écoles, associations, élus ou habitants. La demande de la collectivité doit se faire auprès du SEEDR. D'une durée de 1h00, elle s'adresse à des groupes de 20 personnes maximum.

Cinq visites ont été réalisées en 2015 : 1 a été effectuée par une école (46 visiteurs) et 4 par des organismes de formation (55 visiteurs).

LES SUPPORTS

Les maquettes

Le S.E.E.D.R. tient à disposition des collectivités :

- une maquette représentant le circuit de collecte et de traitement des déchets ménagers,
- deux vitrines expliquant le cycle de vie des déchets d'emballages ménagers.

Le site internet

Depuis 2011, le S.E.E.D.R. s'est doté d'un site internet (www.seedr.fr) permettant aux habitants du territoire de mieux connaître, entre autres, les modalités de traitement et de valorisation de leurs déchets.

LES EXPERIMENTATIONS

Les couches lavables

Une expérimentation visant à présenter et promouvoir l'utilisation de couches lavables s'est déroulée au cours de l'année 2015 sur deux collectivités : la CoPLER et Balbigny. Une convention tripartite entre l'association Madeleine Environnement, chaque collectivité et le S.E.E.D.R. a été conclue.

Après une campagne de communication, 10 prêts de couches ont été enregistrés sur une période de huit mois. Au total, huit familles ont adhéré à la démarche. Cela représente 1 tonne de déchets par enfant évités sur la durée totale d'utilisation (de la naissance à l'acquisition de la propreté).

Papiers - Piles

Une action de sensibilisation sur la collecte et le tri des papiers et des piles a été mise en place sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté, de la CoPLER et de Balbigny.

Après réalisation d'une enquête auprès des établissements scolaires, des contenants ont été installés par l'association Valorise qui collecte les papiers. En ce qui concerne les piles, un cube à piles a été fourni gratuitement par Corepile à chaque enfant et une borne de récupération a été mise en place dans une soixantaine d'établissements.

En parallèle, les mairies ont également été équipées de ces mêmes contenants.

GLOSSAIRE

CCSPL : Commission consultative des services publics locaux

CS : collecte sélective

DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux

DDS : Déchets diffus spécifiques

DAE : Déchets d'activité économique (remplace le terme DIB)

DDM : Déchets dangereux des ménages (regroupe l'ensemble des déchets toxiques : DMS, piles, batteries, huile de vidange...)

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DIB : Déchets industriels banals

DMA : Déchets ménagers assimilés (comprend tous les déchets, sauf les inertes)

DMR : Déchets ménagers résiduels (regroupe les OMR et les encombrants)

DMS : Déchets ménagers spéciaux (déchets toxiques hors DEEE, batteries, piles, huiles de vidange)

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

JRM : Journaux, revues, magazines

OMR : Ordures ménagères résiduelles

OMA : Ordures ménagères assimilées

PAP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

PDPGDND : Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

REP : Responsabilité élargie du producteur

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

ANNEXES

Annexe 1 – Population des E.P.C.I. membres du S.E.E.D.R.

	Population au 01/01/2016	
Communautés de communes	Population municipale	Population totale
Charlieu-Belmont Communauté	23 447	24 428
Roannais agglomération	100 580	103 896
CDC du Pays d'Urfé	5 126	5 269
CDC des Vals d'Aix et Isable	6 010	6 182
CDC de Balbigny	10 797	11 106
CDC du Pays Entre Loire et Rhône	13 704	13 966
Total des collectivités	159 664	164 847

Annexe 3 – Présentation des déchèteries

DECHETERIES - COORDONNEES	JOURS ET HEURES D'OUVERTURES	PARTICULERS - DECHETS ADMIS	PROFESSIONNELS - DECHETS ADMIS ET CONDITIONS D'ADMISSION
<p style="text-align: center;"><u>CHARLIEU- BELMONT COMMUNAUTE</u></p> <p>Lieudit « Sorillard »</p> <p>42720 Pouilly-sous-Charlieu</p>	<p>➤ lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h</p> <p>➤ samedi : 9 h à 18 h</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchets verts, ✓ Bois, ✓ Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ✓ Encombrants, ✓ DMS, ✓ DEEE ✓ Batteries, piles, ✓ Ferrailles, ✓ Cartons, ✓ Gravats, ✓ Plâtre ✓ Divers (textiles, huile de vidange, jouets, JMR, emballages, verre, cartouches d'encre..) 	<p><u>Tous les déchets sont admis gratuitement sauf :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bois traité : 100 € / tonne ➤ Non recyclables : 100 € /t. ➤ Peintures : 2 € / kg ➤ Terre : 2 € / tonne ➤ Gravats : 1 € / tonne ➤ Plâtre : 100 € / tonne <p><u>Interdits :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> × Déchets verts × Amiante × Pneus × DASRI
<p style="text-align: center;"><u>CHARLIEU- BELMONT COMMUNAUTE</u></p> <p>Lieudit « le mont »</p> <p>42670 Belmont de la Loire</p>	<p><u>Horaires d'été :</u></p> <p>➤ lundi au vendredi : 13 h 30 à 17 h 30</p> <p>➤ samedi : 8 h 30 à 12 h et 13h30 à 17 h 30</p> <p><u>Horaires d'hiver :</u></p> <p>➤ lundi au vendredi : 13 h 30 à 17 h</p> <p>➤ samedi : 9 h 00 à 12 h et 13 h 30 à 17 h</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchets verts, ✓ Bois, ✓ Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ✓ Encombrants, ✓ DMS, ✓ Batteries, piles, ✓ Ferrailles, ✓ DEEE ✓ Cartons, ✓ Gravats, ✓ Plâtre ✓ Divers (huile de vidange, JMR, emballages, verre, cartouches d'encre...) 	<p>Artisans, commerçants et petites entreprises du canton ou travaillant sur le canton :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déchets verts : 10 €/m3 ➤ Bois traité : 13 € /m3 ➤ Bois non traité : 10 € /m3 ➤ Encombrants : 10 €/m3 ➤ DMS : 2 € le kg. 20 kg maximum par mois. ➤ Batteries, piles : gratuit ➤ Ferrailles : 1 m3 gratuit / jour. Au-delà : 3 € / m3. ➤ Cartons : 1 m3 gratuit / jour. Au-delà : 3 € / m3. ➤ Gravats : 10 €/m3 ➤ Plâtre : 15 €/m3 ➤ DEEE, DASRI : interdits

DECHETERIES - COORDONNEES	JOURS ET HEURES D'OUVERTURES	PARTICULERS - DECHETS ADMIS	PROFESSIONNELS - DECHETS ADMIS ET CONDITIONS D'ADMISSION
<p><u>ROANNAIS</u> <u>AGGLOME</u> <u>-RATION</u></p> <p>Rue de Varennes</p> <p>42300 Roanne</p>	<p>➤ du lundi au samedi :</p> <p>9 h à 12 h</p> <p>et</p> <p>14 h à 18 h</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchets verts, ✓ Bois, ✓ Encombrants, ✓ DMS, ✓ Batteries, piles, ✓ Ferrailles, ✓ Cartons, ✓ Gravats, ✓ Plâtre ✓ DEEE, ✓ Divers (textiles, huile de vidange, JMR, emballages, verre, cartouches d'encre...) 	<p style="text-align: center;">4 m³ / semaine au maximum</p> <p style="text-align: center;">pour les déchets recyclables uniquement</p>
<p><u>ROANNAIS</u> <u>AGGLOME</u> <u>-RATION</u></p> <p>Rue Simone Veil Parc d'activités de la Villette</p> <p>42153 Riorges</p>	<p>➤ du lundi au samedi :</p> <p>9 h à 12 h</p> <p>et</p> <p>14 h à 18 h</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchets verts, ✓ Bois, ✓ Encombrants, ✓ DMS, ✓ Batteries, piles, ✓ Ferrailles, ✓ Cartons, ✓ Gravats, ✓ Plâtre ✓ DEEE, ✓ Divers (textiles, huile de vidange, JMR, emballages, verre, cartouches d'encre...) 	<p style="text-align: center;">4 m³ / semaine au maximum</p> <p style="text-align: center;">pour les déchets recyclables uniquement</p>

DECHETERIES - COORDONNEES	JOURS ET HEURES D'OUVERTURES	PARTICULERS - DECHETS ADMIS	PROFESSIONNELS - DECHETS ADMIS ET CONDITIONS D'ADMISSION
<p style="text-align: center;"><u>ROANNAIS</u> <u>AGGLOME</u> <u>-RATION</u></p> <p>Z.A. du Mardeloup</p> <p>42155 Pouilly-les-Nonains</p>	<p>➤ lundi : 14 h à 18 h</p> <p>➤ du mardi au samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchets verts, ✓ Bois, ✓ Encombrants, ✓ DMS, ✓ Batteries, piles, ✓ Ferrailles, ✓ Cartons, ✓ Gravats, ✓ Plâtre, ✓ DEEE, ✓ Divers (textiles, huile de vidange, JMR, emballages, verre, cartouches d'encre..) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ferrailles : 4 € / m³ (1^{er} m³ / jour gratuit) ➤ Papiers, cartons, verre, emballages : 7 € / m³ (1^{er} m³ / jour gratuit) ➤ Non recyclables : 13 € / m³ ➤ DMS : 2 € / kg. 20 kg maximum par mois. ➤ Gravats : 13 € / m³ ➤ Bois : 13 € / m³ ➤ Déchets verts : 10 € / m³ ➤ <u>Interdits</u> : × Amiante, DASRI, Pneus, Terre
<p style="text-align: center;"><u>ROANNAIS</u> <u>AGGLOME</u> <u>-RATION</u></p> <p>Lieudit « la gare »</p> <p>42310 La Pacaudière</p>	<p>➤ lundi, mercredi, vendredi : 14 h à 18 h</p> <p>➤ samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchets verts, ✓ Bois, ✓ Encombrants, ✓ DMS, ✓ Batteries, piles, ✓ Ferrailles, ✓ Cartons, ✓ Gravats, ✓ Plâtre, ✓ DEEE ✓ Divers (huile de vidange, JMR, emballages, verre, cartouches d'encre..) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ferrailles : 3 € / m³ (1^{er} m³ / jour gratuit) ➤ Papiers, cartons, verre, emballages : 3 € / m³ (1^{er} m³ / jour gratuit) ➤ Non recyclables : 9 € / m³ ➤ DMS : 2 € / kg. 20 kg maximum par mois. ➤ Gravats : 10 € / m³ ➤ Bois : 13 € / m³ ➤ Déchets verts : 13 € / m³ ➤ Placoplâtre : 20 € / m³ ➤ <u>Interdits</u> : × Amiante, DASRI, Pneus, Terre

DECHETERIES - COORDONNEES	JOURS ET HEURES D'OUVERTURES	PARTICULERS - DECHETS ADMIS	PROFESSIONNELS - DECHETS ADMIS ET CONDITIONS D'ADMISSION
<p style="text-align: center;"><u>COPLER</u></p> <p>Lieudit « Matard »</p> <p>42470 Croizet-sur-Gand</p>	<p style="text-align: center;"><u>Horaires d'été :</u> Du 16 mars au 14 novembre ➤ du mardi au samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h</p> <p style="text-align: center;"><u>Horaires d'hiver :</u> Du 15 novembre au 15 mars ➤ du mardi au samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchets verts, ✓ Bois, ✓ Encombrants, ✓ DMS, ✓ Batteries, piles, ✓ Ferrailles, ✓ Cartons, ✓ Gravats, ✓ Plâtre, ✓ DEEE, ✓ Divers (huile de vidange, JMR, emballages, verre, cartouches d'encre..) 	<p>Facturation au volume limité à 5m³. 1 m³ gratuit par semaine et par catégorie de déchets.</p> <p>Au-delà, facturation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bois : 9 € ➤ Encombrants : 9.82 € ➤ DMS : au poids selon le déchet. ➤ Ferrailles : 3.24 € ➤ Cartons : 4.65 € ➤ Gravats : 10.76 € ➤ Plâtre : 43 €/m3
<p style="text-align: center;"><u>COPLER</u></p> <p>Route de Roanne</p> <p>42630 Régny</p>	<p style="text-align: center;"><u>Horaires d'été :</u> Du 16 mars au 14 novembre ➤ du mardi au vendredi : 14 h à 18 h ➤ samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h</p> <p style="text-align: center;"><u>Horaires d'hiver :</u> Du 15 novembre au 15 mars ➤ du mardi au vendredi : 14 h à 17 h ➤ samedi : 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchets verts, ✓ Bois, ✓ Encombrants, ✓ DMS, ✓ Batteries, piles, ✓ Ferrailles, ✓ Cartons, ✓ Gravats, ✓ DEEE, ✓ Divers (huile de vidange, JMR, emballages, verre, cartouches d'encre..) 	<p>Interdits :</p> <ul style="list-style-type: none"> × Amiante × DASRI × Déchets verts × Médicaments × Placoplâtre × Pneus

DECHETERIES - COORDONNEES	JOURS ET HEURES D'OUVERTURES	PARTICULIERS - DECHETS ADMIS	PROFESSIONNELS - DECHETS ADMIS ET CONDITIONS D'ADMISSION
<p><u>PAYS D'URFE</u></p> <p>« l'usine » route de Vichy</p> <p>Saint-Just-en-Chevalet</p>	<p><u>Horaires d'été :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ mercredi : 14 h 30 à 18 h 30 ➤ jeudi : 9 h à 12 h ➤ vendredi : 14 h 30 à 18 h 30 ➤ samedi : 9 h à 12 h et 14 h 30 à 18 h 30 <p><u>Horaires d'hiver :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ mercredi : 13 h 30 à 17 h 30 ➤ jeudi : 9 h à 12 h ➤ vendredi : 13 h 30 à 17 h 30 ➤ samedi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchets verts, ✓ Bois, ✓ Encombrants, ✓ DMS, ✓ Batteries, piles, ✓ Ferrailles, ✓ DEEE, ✓ Cartons, ✓ Gravats, ✓ Plâtre, ✓ Divers (huile de vidange, JMR, emballages, verre, cartouches d'encre..) 	<p>Artisans, commerçants et petites entreprises du canton ou travaillant sur le canton :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déchets verts : 10 €/m³. Limite de 4 m³/jour. ➤ Bois : 13 €/m³ ➤ Encombrants : 13 €/m³ ➤ DMS : 2 € le kg. 20 kg maximum par mois. ➤ Batteries, piles. ➤ Ferrailles : gratuit. ➤ Cartons : 1 m³ gratuit/jour Au-delà : 5 €/m³. ➤ Gravats : 13 €/m³. ➤ Placoplâtre : 50 €/m³
<p><u>VALS D'AIX ET ISABLE</u></p> <p>Lieudit «Pralong»</p> <p>42260 Saint-Germain-Laval</p>	<p><u>Horaires d'été :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ lundi fermé ➤ mardi/jeudi et vendredi : 13h30 à 18h ➤ mercredi et samedi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h <p><u>Horaires d'hiver :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ lundi fermé ➤ mardi/jeudi et vendredi : 13h30 à 17h30 ➤ mercredi et samedi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchets verts, ✓ Bois, ✓ Encombrants, ✓ DMS, ✓ Batteries, piles, ✓ Ferrailles, ✓ DEEE ✓ Cartons, ✓ Gravats, ✓ Plâtre, ✓ Mobilier, ✓ Dons pour Emmaüs, ✓ Divers (huile de vidange, cartouches d'encre..) 	<p>Artisans, commerçants et petites entreprises du canton ou travaillant sur le canton :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déchets verts : 5,30 €/m³. Limite de 4 m³/jour. ➤ Bois : 10 €/m³ ➤ Encombrants : 13 €/m³ ➤ DMS : 2 € le kg. 20 kg maximum par mois. ➤ Batteries, piles. ➤ Ferrailles : 1 m³ gratuit / jour. Au-delà : 4 €/m³. ➤ Cartons : 1 m³ gratuit/jour. Au-delà : 4,50 €/m³. ➤ Gravats : 9 €/m³. ➤ Placoplâtre : 88,80 €/la tonne.

DECHETERIES - COORDONNEES	JOURS ET HEURES D'OUVERTURES	PARTICULERS - DECHETS ADMIS	PROFESSIONNELS - DECHETS ADMIS ET CONDITIONS D'ADMISSION
<p style="text-align: center;"><u>BALBIGNY</u></p> <p>Zone d'activité Bois-Vert</p> <p>42110 Epercieux Saint-Paul</p>	<p>➤ du lundi au vendredi : 14 h à 18 h</p> <p>➤ samedi : 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchets verts, ✓ Bois, ✓ Encombrants, ✓ DMS, ✓ DEEE, ✓ Batteries, piles, ✓ Ferrailles, ✓ Cartons, ✓ Gravats, ✓ Plâtre ✓ Divers (huile de vidange, JMR, emballages, verre, cartouches d'encre..) 	<p>Tous les déchets sont admis sous condition de volume (selon la place restante dans les bennes).</p> <p>Système de redevance générale pour l'accès en déchèterie : 12 entrées gratuites dans l'année, puis 5 € par passage.</p>

Annexe 4 - Tableaux tonnages et coûts 2015

Collectivités	OM		Encombrant		Emballages					JMR			JMR Valorisé	Verre	Cartons		
	Tonnage	Coût HT avec TGAP	Tonnage	Coût HT avec TGAP	Tonnage entrant	Tonnage trié	Tonnage enlevé	Coût HT	Recette JMR et GM	Tonnage	Coût HT	Recette TTC	Tonnage	Tonnages	Tonnage	Coût HT	Recette TTC
CDC de Belmont	1 073,90	114 256,97	219,40	23 342,94	56,20	44,55	44,14	8 739,21	217,20	129,68		11 258,40			24,42	411,73	
CDC de l'Ouest Roannais	2 452,84	260 968,49	927,82	98 714,87						274,20		23 653,91			149,04	2 511,32	
CDC du Pays de la Pacaudière	1 041,16	110 773,62	194,04	20 644,77						86,04		7 453,19			22,42	377,78	
CDC de la Côte Roannaise	1 715,44	182 513,25								170,58		14 634,25					
COPLER	2 133,68	227 011,65	429,94	45 743,22	276,80	219,09	215,13	42 674,38	1 013,43	324,06		27 762,76			110,26	948,99	
CDC du Pays d'Urfé	971,90	103 404,74	231,14	24 592,01	61,27	48,52	47,70	9 461,69	241,25	114,72		9 778,38			34,92	588,40	
CDC de Perreux	1 377,58	146 566,83								155,54		13 391,68					
CDC des Vals d'Aix et Isables	1 041,85	110 847,03	236,43	25 154,83	74,46	59,12	57,32	11 399,37	334,47	138,76		11 729,58			46,84	789,25	
CDC du Pays de Charlieu	2 070,68	220 308,80	1 444,62	153 699,51	447,76	354,88	349,40	69 255,91	1 729,54	532,54		45 800,33			272,84	4 597,35	
GRA ou Roannais agglomération	17 397,64	1 851 011,85	3 434,06	365 364,83	1 205,79	954,73	936,33	185 787,81	4 658,61	1 730,34		150 984,48			884,82	10 652,23	11 758,12
CDC de Balbigny	1 250,12	133 005,79	580,80	61 793,88	244,68	193,71	190,25	37 738,37	946,21	259,16		22 203,47			112,82	1 597,72	
St Alban	226,52	24 100,46								16,88							
TOTAL SEEDR	32 753,31	3 484 769,48	7 698,25	819 050,86	2 366,96	1 874,60	1 840,28	365 056,74	9 140,70	3 932,50	0,00	338 650,43	0,00	0,00	1 658,38	22 474,78	11 758,12

Collectivités	Ferrailles		Batterie		DMS			Déchets Verts		Huile ménagère		Bois B		Bois A	Ameublement
	Tonnage	Recette TTC	Tonnage	Recette	Tonnage Sarpi	Tonnage EcoDDS	Coût HT	Tonnage	Coût HT	Tonnage	Recette	Tonnage	Coût HT	Tonnage	Tonnage
CDC de Belmont	58,56	8 198,40	0,94	374,40	2,025	4,316	1 294,76			0,42	38,22	74,70	3 841,74		64,44
CDC de l'Ouest Roannais	218,00	30 520,00	8,10	3 241,00	4,667	11,725	3 139,18	1 834,34	42 176,69	0,84	106,78	617,24	31 737,99		
CDC du Pays de la Pacaudière	69,43	9 720,20	2,81	1 125,60	2,760	6,020	1 766,23			0,28	56,00	128,60	6 610,86		
CDC de la Côte Roannaise															
COPLER	146,72	20 540,80	3,70	1 478,80	7,388	13,559	4 781,86	671,41	16 858,27	0,28	56,00	373,04	19 182,17		33,60
CDC du Pays d'Urfé	86,98	12 177,20	0,67	268,00	1,508	3,638	933,82			0,28	25,48	162,72	8 367,74		6,88
CDC de Perreux															
CDC des Vals d'Aix et Isables	84,44	11 821,60	0,00	0,00	4,278	5,383	2 712,30	325,95	9 199,40	0,54	79,57	211,74	10 890,21		14,92
CDC du Pays de Charlieu	286,87	40 161,80	10,03	4 010,20	5,968	19,226	4 144,74	2 916,58	63 725,99	1,27	176,52	477,00	24 525,28		379,67
GRA ou Roannais agglomération	769,49	107 728,60	28,82	11 527,20	20,807	65,105	13 654,90	6 097,60	222 365,19	2,79	424,33	2 611,54	134 274,32		
CDC de Balbigny	152,80	21 392,00	6,12	2 447,80	5,242	10,650	3 126,51	649,86	16 376,33	0,28	25,48	330,98	17 019,72		
St Alban															
TOTAL SEEDR	1 873,29	262 260,60	61,18	24 473,00	54,64	139,62	35 554,30	12 495,74	370 701,87	6,98	988,38	4 987,56	256 450,03	0,00	499,51

collectivités	Huile vidange	Piles	terre végétale		déchets inertes à compéter pour les autres collectivités		Plâtre		Extincteur		DEEE	Lampes néons	Textile	Cartouches encre
	Tonnage	Tonnages	Tonnage	Coût HT	Tonnage	Coût HT	Tonnage	Coût HT	Tonnage	Coût HT	Tonnage	Tonnage	Tonnage	Tonnages
CDC de Belmont	1,26	0,484			106,43		19,340	1253,43	0,36	217,56				0,012
CDC de l'Ouest	8,10	2,14			730,55		66,240	4 293,01	1,14	586,84				0,072
Roannais														
CDC du Pays de la	1,26	0			138,70		19,580	1268,9798	0,65	294,02				0,024
Pacaudière														
CDC de la Côte														
Roannaise														
COPLER	5,85	2,89	125,30		440,00		71,780	4 652,06	0,97	571,62				0,096
CDC du Pays d'Urfé	1,98	0,66			141,50		27,680	1793,94	0,26	162,96				0,06
CDC de Perreux														
CDC des Vals d'Aix et Isables	2,07	0,463			347,31		25,540	1 655,25	0,27	168,42				0,132
CDC du Pays de Charlieu	9,63	2,49	567,40	0,00	1 768,89		122,360	7 930,15	1,14	685,440				0,072
GRA ou Roannais	25,99	6,34	1 297,48	1 726,80	5 138,60		257,380	16 680,80	5,23	2431,94				0,384
agglomération														
CDC de Balbigny	4,50	1,42			620,39		42,880	2 779,05	0	0				0,12
St Alban														
TOTAL SEEDR	60,64	16,89	1 990,18	1 726,80	9 432,37	0,00	652,78	42 306,67	10,02	5 118,80	0,00	0,00	0,00	0,97

Annexe 5 – Répartition des tonnages de D.M.S. de 2002 à 2015

Produits	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Acides	0,81	0,72	0,25	1,35	1,42	0,73	0,95	0,71	0,84	0,61	0,79	0,80	0,77
Solvants et Liquides divers incinérables	6,41	12,16	13,56	13,68	13,52	17,07	22,75	23,93	24,1	24,25	24,12	31,07	26,08
Peintures	56,80	63,50	68,56	72,19	82,14	89,97	110,58	120,64	126,14	138,78	154,05	163,72	140,32
Bases	0,04	0,04	0	0,07	0,67	1,02	0,87	1,07	0,76	0,98	0,69	0,99	0,82
Aérosols	0,56	0,76	1,13	2,14	3,45	4,04	4,65	4,82	4,72	5,56	6,29	7,45	5,16
Phytosanitaires	1,15	1,96	2,04	1,96	2,92	2,93	5,03	3,15	3,83	3,87	4,20	5,19	4,84
Chlore	0	0,04	0	0,03	0,13	0,34	0,54	0,53	0,61	0,58	0,65	1,01	0,69
Produits divers incinérables	0	0	0	0,19	0,65	1,05	1,94	2,04	1,92	1,1	1,81	1,71	1,5
Produits non identifiés ou de laboratoires	2,17	0,21	0,01	0,35	0,42	0,3	0,17	0,2	0,77	0,39	0,24	0,20	0,06
Radiographies	0,46	0,44	0,4	0,8	0,76	0,94	1,11	1,27	1,67	1,34	1,43	1,82	1,43
Filtres à huile	1,23	2,60	3,02	3,3	3,36	3,09	4,22	4,03	4,29	3,95	3,63	4,21	2,94
Emballages souillés incinérables	6,47	8,22	5,86	6,62	7,92	7,61	8,82	9,58	8,46	9,23	8,87	13,01	9,67
Néons	2,21	3,29	2,89	3,45	1,68	0	0	0	0	0	0	0	
Total :	78,31	93,94	97,72	106,13	119,02	129,09	161,61	171,98	178,31	190,64	207,40	231,17	194,27

Annexe 6 - Répartition des tonnages de D.D.S.

(DMS pris en charge par Eco-DDS et inclus dans les tonnages de l'annexe 5)

Produits	2014	2015
Acides	0,77	0,67
Solvants et Liquides divers incinérables	14,30	5,92
Peintures	143,57	119,5
Bases	0,82	0,64
Aérosols	6,91	4,54
Phytosanitaires	5,07	4,27
Chlore	0,92	0,64
Filtres à huile	3,95	2,42
Emballages souillés incinérables	2,44	1,01
Total :	178,73	139,62

Annexe 7 – Répartition des tonnages 2015

Tonnages 2015				Roannais agglomération	Charlieu	Belmont	Charlieu Belmont communauté	Copler	Balbigny	Vals d'aix	Urfé	SEEDR
Population municipale au 1er janvier 2016 (sans double compte)	100 580				17 731	5 716	23 447	13 704	10 797	6 010	5 126	159 664
Déchèteries	Varenes & Villette	Mardeloup	La Pacaudière									
Ordures ménagères résiduelles (t)				24 211,18	2 070,68	1 073,90	3 144,58	2 133,68	1 250,12	1 041,85	971,90	32 753,31
Ratio OMR / Hab (Kg)				240,72	116,78	187,88	134,11	155,70	115,78	173,35	189,60	205,14
Encombrants déchèteries (t)	3 434,06	927,82	194,04	4 555,92	1 444,62	219,40	1 664,02	429,94	580,80	236,43	231,14	7 698,25
Ratio enc. / Hab (Kg)				45,30	81,47	38,38	70,97	31,37	53,79	39,34	45,09	48,22
Total ISDND (t)				28 767,10	3 515,30	1 293,30	4 808,60	2 563,62	1 830,92	1 278,28	1 203,04	40 451,56
Ratio DMR ISDND				286,01	198,26	226,26	205,08	187,07	169,58	212,69	234,69	253,35
Refus CS emballages (t)				239,65	88,96	11,07	100,03	54,91	48,64	14,78	12,18	470,20
Total DMR (t)				29 006,75	3 604,26	1 304,37	4 908,63	2 618,53	1 879,56	1 293,06	1 215,22	40 921,76
Ratio DMR (avec refus CS) / Hab (Kg)				288,39	203,27	228,20	209,35	191,08	174,08	215,15	237,07	256,30
Pourcentage / Total				56,61 %	36,01 %	55,00 %	39,69 %	48,81 %	44,03 %	53,25 %	58,64 %	52,70 %
Emballages collectés				1 205,79	447,76	56,20	503,96	276,80	244,68	74,46	61,27	2 366,96
dont Journaux-Magazines-Revues (JMR)				20,62	7,66	0,95	8,61	4,68	4,20	1,27	1,04	40,41
dont Gros de Magasin (GM)				67,84	25,18	3,18	28,36	15,59	13,78	4,20	3,45	133,22
dont Emballages recyclés				860,39	319,58	40,20	359,78	197,65	174,54	53,15	43,71	1 689,22
Perf. collecté (Kg / Hab)				11,99	25,25	9,83	21,49	20,20	22,66	12,39	11,95	14,82
Perf. recyclé (Kg / Hab)				8,55	18,02	7,03	15,34	14,42	16,17	8,84	8,53	10,58
Perf. Recyclé avec JMR et GM (Kg/Hab)				9,43	19,88	7,76	16,92	15,90	17,83	9,75	9,40	11,67
JMR (PAV JMR)				2 433,58	532,54	129,68	662,22	324,06	259,16	138,76	114,72	3 932,50
Papiers bureaux (collecte séparée)				74,41	8,96	-	8,96	1,51	-	-	-	84,88
Performance (Kg / Hab)				24,94	30,54	22,69	28,63	23,76	24,00	23,09	22,38	25,16
Verre				2 963,49	671,00	173,11	844,11	435,66	361,70	193,24	170,32	4 968,52
Performance (Kg / Hab)				29,46	37,84	30,29	36,00	31,79	33,50	32,15	33,23	31,12
Total recyclé collecte sélective				6 420,33	1 564,91	347,12	1 912,03	979,15	813,37	390,62	333,24	10 848,75
Performance CS recyclé (Kg/Hab)				63,83	88,26	60,73	81,55	71,45	75,33	65,00	65,01	67,95
Pourcentage / Total				12,63 %	16,03 %	14,76 %	15,78 %	18,64 %	19,56 %	16,27 %	16,24 %	
Cartons	884,82	149,04	22,42	1 056,28	272,84	24,42	297,26	110,26	112,82	46,84	34,92	1 658,38
Ferrailles	769,49	218,00	69,43	1 056,92	286,87	58,56	345,43	146,72	152,80	84,44	86,98	1 873,29
Déchets verts	6 097,60	1 834,34	-	7 931,94	2 562,86	353,72	2 916,58	671,41	649,86	223,36	102,59	12 495,74
Bois A (chauffage)	-	-	-	-	168,04	38,98	207,02	-	-	-	-	207,02
Bois B (mélange)	2 611,54	617,24	128,60	3 357,38	477,00	74,70	551,70	373,04	338,36	211,74	162,72	4 994,94
Déchets d'ameublement (Ecomobilier)	-	-	-	-	379,67	64,44	444,11	33,60	-	13,04	6,88	497,63
Textile				209,79	47,07	13,59	60,66	57,58	35,19	24,32	21,30	408,85
Ressourceries	380,80	18,43	-	399,23	46,75	5,41	52,16	36,00	-	-	-	487,39
DMS (hors Eco-DDS)	20,81	4,67	2,76	28,24	5,97	2,03	7,99	7,39	5,24	4,28	1,51	54,649
DDS (DMS collectés par Eco-DDS)	65,11	11,73	6,02	82,85	19,23	4,32	23,54	13,56	10,65	5,38	3,64	139,622
DASRI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Huile Ménagère	2,79	0,84	0,28	3,91	1,27	0,42	1,69	0,28	0,28	0,54	0,28	6,98
Huile de vidange	25,99	8,10	1,26	35,35	9,63	1,26	10,89	5,85	4,50	2,07	1,98	60,64
Batterie	28,82	8,10	2,81	39,73	10,03	0,94	10,96	3,70	6,12	-	0,68	61,20
Piles	6,342	2,142	-	8,48	2,493	0,484	2,977	2,891	1,415	0,463	0,660	16,89
Extincteurs	5,23	1,14	0,65	7,02	1,14	0,36	1,50	0,97	-	0,27	0,26	10,02
Cartouche d'encre	0,384	0,072	0,024	0,480	0,072	0,012	0,084	0,096	0,120	0,132	0,06	0,97
Lampes et néons				1,549	0,685	0,276	0,961	0,327	0,206	0,133	0,15	3,33
DEEE				807,94	173,02	36,11	209,13	115,47	101,52	73,24	49,83	1 357,12
Plâtre	257,38	66,24	19,58	343,20	122,36	19,34	141,70	71,78	42,88	25,54	27,68	652,78
déchets inertes (gravats et terre)	6 436,08	730,55	138,70	7 305,33	2 420,34	94,28	2 514,62	565,30	620,39	347,31	141,50	11 494,45
Total valorisé déchet. hors inerte	11 157,10	2 940,08	253,83	15 370,30	4 586,99	699,36	5 286,35	1 650,92	1 461,97	715,79	502,11	24 987,42
Pourcentage / Total				30,25	46,99	29,74	43,64	31,43	35,16	29,82	24,48	32,55
Total valorisé				21 790,63	6 151,90	1 046,48	7 198,38	2 630,06	2 275,34	1 106,41	835,35	35 836,17
Ratio valorisé par Hab (Kg)	-	0,00	-	216,65	346,96	183,08	307,01	191,92	210,74	184,09	162,96	224,45
Pourcentage / Total				42,88	63,02	44,50	59,42	50,07	54,72	46,09	40,72	46,69
Total déchets hors inertes				50 814,67	9 762,55	2 351,65	12 114,20	5 252,56	4 158,43	2 400,53	2 051,46	76 757,92
Ratio total par Hab (Kg)				505,22	550,59	411,42	516,66	383,29	385,15	399,42	400,21	480,75